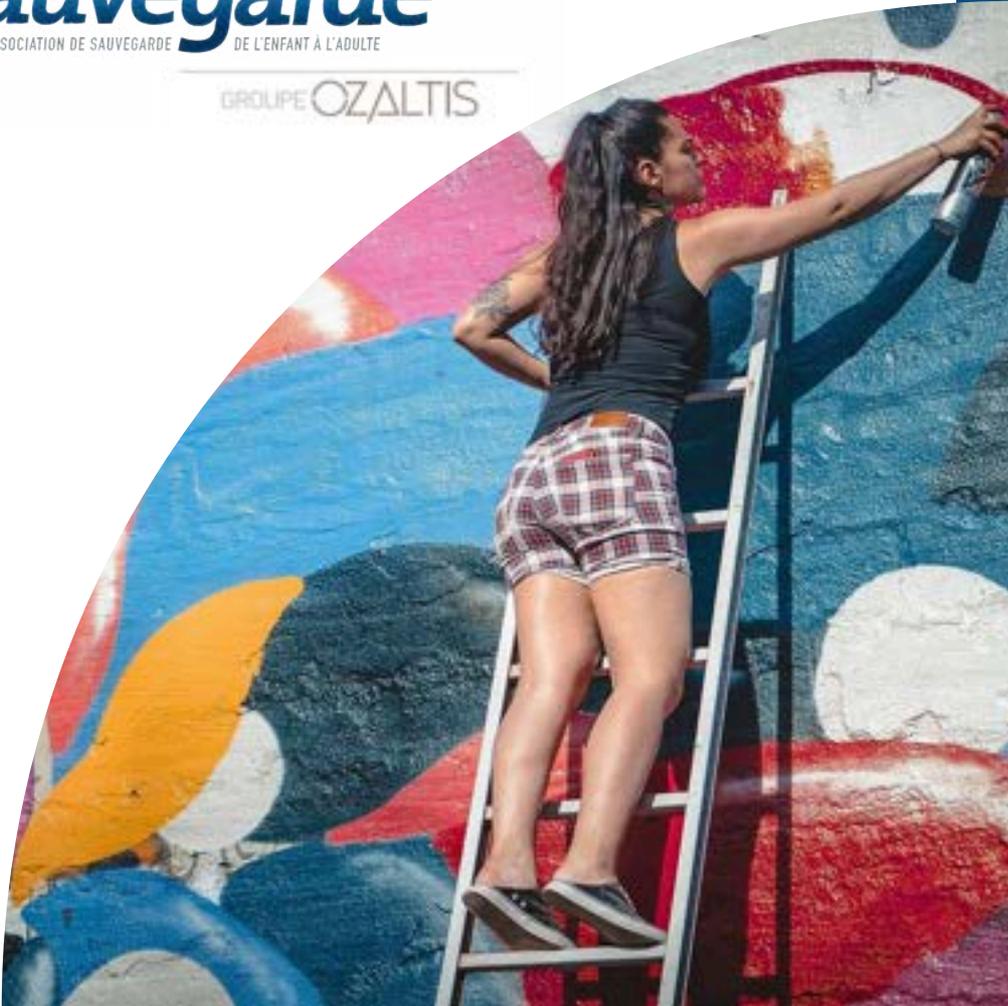




Sauvegarde⁴²
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

GRUPE OZALTIS



2
0
2
3

RAPPORT **ACTIVITE**

Sommaire

1	Rapport moral	P 3
2	Rapport général des activités	P 6
3	Rapport Vie Associative	P 8
4	Rapport d'activité des pôles	P 11
5	Rapport Ressources Humaines	P 77
6	Rapport financier	P 78

RAPPORT MORAL

Je suis très heureux de voir une assistance aussi nombreuse de la part des salariés, des élus du personnel, nos bénévoles, nos administrateurs et tous nos partenaires institutionnels pour leur appui et le dialogue constant que nous entretenons avec chacun d'eux.

2023 fut une année de consolidation de notre association tant sur le plan économique, que sur le plan de recentrage de nos activités sur notre cœur de métier.

Nous avons engagé notre plan stratégique autour de 4 axes démontrant ainsi notre ambition de mettre davantage en valeur ce qui se vit sur le terrain, à partager entre les différentes équipes, nos réseaux, nos méthodes, à renforcer notre gouvernance pour qu'elle soit davantage à l'écoute de ce que nos équipes vivent, à rechercher ensemble, professionnels, chefs de service et direction, représentants du personnel, les moyens de nous améliorer.

Oui, avec les membres du Conseil d'administration et votre direction générale, nous abordons 2024 avec confiance, ambition, responsabilité et exemplarité. (Vous connaissez mon goût pour le CARE : Confiance, Ambition, Responsabilité, Exemplarité.)

C'est parce que nous avons **Confiance** dans le dialogue social, y compris au niveau national, que nous espérons que les projets d'accord soumis à la signature des partenaires sociaux d'ici le 18 juin vont permettre aux salariés oubliés de l'indemnité « LAFORCADE » de pouvoir enfin bénéficier de celle-ci avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Nous avons bien senti la très grande **Responsabilité** des équipes, de leurs chefs de service et directeurs à revisiter de fond en comble leurs pratiques et leur accompagnement des enfants et familles. Quatre projets de service ont été approuvés par le CA en décembre dernier. 6 autres sont encore en chantier et seront approuvés dans les prochains mois.

Nous devons être **Exemplaires** dans l'usage des ressources qui nous sont allouées par nos financeurs : je voudrais remercier particulièrement le travail de l'équipe de direction autour de Guy Scaglione : Sandrine Sabot aux finances, Géraldine Berger à la DRH, Chrystelle Drevet à la DDQVA et les 4 directeurs de pôle, Eric Bertrand et Annabelle Choretier, Vincent Joubert et Mathieu Ferret pour leur travail de proximité auprès de leurs équipes. Je suis régulièrement témoin de leur investissement et de leur engagement au service de l'association et toujours avec joie et sourire !

Les membres du Conseil d'Administration ont toutes et tous été très investis en participant à de nombreuses séances de travail sur les projets de services et en étant le plus possible présents aux événements organisés par les établissements et services, comme les 3 journées « Portes Ouvertes » à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux, ou aux événements mettant en valeur les projets des jeunes. C'est vital pour notre vie associative qu'il y ait osmose entre membres du CA et vous les professionnels.

RAPPORT MORAL

C'est aussi vital que le CA porte une **Ambition** pour notre association. Nous devons nous renforcer et viser la pérennité de notre association dans le respect des valeurs qui nous animent. C'est pourquoi, depuis fin décembre, nous avons travaillé à un projet de rapprochement avec l'association « Les 2 Collines ». Je salue ici la présence de son Président, M. Jean François Perrin, de plusieurs administrateurs et directeurs de cette association. Ce projet porté par un groupe d'administrateurs de chaque association et par nos deux directeurs généraux a abouti le 16 mai dernier à un vote à l'unanimité de notre conseil.

« Les 2 Collines » est une association qui partage sans ambiguïté nos valeurs et avec laquelle nous travaillons déjà régulièrement et qui est profondément ancrée et reconnue dans notre territoire.

Pourquoi ce projet de rapprochement ?

- **Parce que nous croyons que le modèle de gouvernance associative est le plus adapté pour remplir les missions d'accompagnement des familles, des enfants et des adultes vulnérables soit en raison de handicaps sensoriels, physiques et/ou psychiques, soit en situation de fragilité sociale,**
- **Parce que nous croyons que l'ancrage local et territorial est essentiel pour garantir la proximité d'une bonne dirigeance de nos établissements,**
- **Parce que nous voulons être fidèles à notre histoire,**
- **Qu'ensemble, nos deux associations Sauvegarde42 et Les 2 Collines, choisissent volontairement d'envisager leur rapprochement pour garantir leur destin et rester maîtres de leur choix.**

Ainsi, dès le mois de juillet 2024, nos deux associations vont signer une convention, pour s'engager sur un travail de fond qui aura pour but de déterminer si une fusion entre nos deux associations, au 1er janvier 2026, est souhaitable pour répondre de manière adaptée et durable aux différents enjeux que j'ai évoqués.

En amont d'une éventuelle prise de décision, au milieu de l'année 2025, des groupes de travail inter-associatifs, avec des administrateurs et des professionnels, vont se mettre en place, pour débattre des nombreux sujets inhérents à ce projet, et en mesurer la pertinence.

Nous allons également faire appel à toutes les compétences nécessaires externes pour nous accompagner dans cette démarche afin d'en garantir la solidité à tous les niveaux.

J'ai entendu, déjà, les inquiétudes soulevées par ce projet de rapprochement et d'une éventuelle fusion.

Nous aurons toute l'année à venir pour échanger avec tous sur ce projet et vous rassurer.

RAPPORT MORAL

Je tiens à rappeler ici que SAUVEGARDE42, depuis 90 ans, porte des valeurs et un projet associatif que nous ne voulons pas voir disparaître, qui est celui d'offrir un avenir dans la dignité à des enfants et des familles pour qui la vie n'est pas toujours un cadeau. Et la vie d'un établissement ou d'une association est régulièrement parsemée d'embuches, vit des crises, comme tout corps constitué d'hommes et de femmes dans toutes leurs imperfections.

Et pourtant va-t-on renoncer à avancer, à nous adapter aux défis de la double vulnérabilité, aux nécessités de consolider notre modèle associatif et à assurer une solidité économique ?

Vous l'aurez compris : c'est avec détermination, audace et inventivité que je vous invite à emprunter ce chemin ensemble pour répondre aux enjeux sociétaux qui s'offrent à notre histoire.

J'ai confiance, j'ai cette ambition. C'est ma responsabilité de montrer l'exemple et d'avancer sereinement avec humilité et prudence en vue de ce rapprochement avec nos amis « des 2 Collines ».

Avant de donner la parole à nos partenaires institutionnels, je laisse à notre Directeur Général le soin de vous présenter les décisions sur le périmètre de nos activités et sur les actions d'ajustement de notre structure pour l'adapter à la réalité économique, avec l'impératif d'un retour à l'équilibre de nos comptes sur l'exercice 2025.

Nicolas Faure
Président

RAPPORT GENERAL

Le rapport du Président témoigne de la force d'un engagement inébranlable et d'une vision ambitieuse à long terme pour Sauvegarde42 et donc implicitement pour toutes ces personnes vulnérables que nous accompagnons.

Je risquerai donc d'affaiblir le sens et la portée de son message, de notre message, en tentant de vous faire une synthèse de notre activité 2023, extrêmement dense et diversifiée.

Pour autant, je ne peux pas ne rien dire de cette année 2023, tant la crise économique, sociale, en un mot sociétale que traverse notre pays, exacerbe les risques de précarité, de pauvreté, de violences, de signalements de maltraitance et de négligence et plus à risque encore, gomme le droit à la différence ! alors que comme Albert Jacquard il y a près de 40 ans, nous devrions tous « plaider pour l'acceptation de la différence et la reconnaissance de notre humanité commune ».

2023, c'est aussi le constat d'une insuffisance de moyens alloués à la prise en charge des personnes vulnérables, malgré les efforts de nos financeurs, notamment le Conseil Départemental, la PJJ et Saint-Étienne Métropole. Ces efforts, bien que louables, restent insuffisants pour des associations gestionnaires comme la nôtre qui doivent composer avec des budgets quasi constants, en réalité en diminution, tout en faisant face à une demande d'aide croissante, à l'inflation des coûts de fonctionnement et à des contraintes réglementaires improbables !

2023 c'est encore une année, à supporter une décision politique injuste, qui concerne les oubliés du Laforcade.

2023 c'est une pénurie de personnel en raison de rémunérations insuffisantes. Sans des actions rapides et fortes des pouvoirs publics, la qualité de la prise en charge de nos jeunes et de leurs familles, ainsi que les conditions de travail de nos professionnels, risquent de se détériorer encore davantage. Il est crucial de rappeler que notre secteur, tout comme celui de la santé, a subi une baisse de valorisation du point d'indice depuis près de 20 ans.

2023, c'est l'annonce d'un déficit comptable (103 000 €). Si habituellement ce type d'annonce n'est jamais une bonne nouvelle, nous concernant il témoigne depuis 3 ans d'une amélioration continue de notre situation et valide en grande partie nos décisions de réorganisation structurelle et fonctionnelle. Ainsi, en 2023 et au cours de ce premier semestre 2024, nous avons supprimé plusieurs postes d'encadrement et arrêté plusieurs activités déficitaires. Ces mesures, bien que difficiles, étaient essentielles pour notre redressement. Pour autant, nous avons veillé à proposer des solutions de repositionnement satisfaisantes à chaque salarié.

RAPPORT GENERAL

Nous devons rester patients et continuer à travailler rigoureusement pour espérer retrouver une situation équilibrée d'ici fin 2025, tout en nous préparant aux défis du développement durable, de la transition écologique et numérique, de la décarbonation, et en veillant toujours aux conditions de travail des salariés, notamment face aux situations de violence qu'ils subissent.

Enfin, dans quelques semaines, Paris accueillera les Jeux Olympiques. Saint-Étienne recevra également des épreuves au stade Geoffroy Guichard. Je tiens à saluer l'initiative que Sauvegarde42 porte depuis trois ans : la constitution d'une réserve de volontaires en soutien de notre service d'Aide Aux Victimes, pour intervenir en cas d'événement majeur traumatique (risque d'attentat, mouvement de foule, etc.). Cette initiative, soutenue par Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Préfet, valorise l'engagement de 41 salariés et de plusieurs bénévoles prêts à se mobiliser à tout instant, y compris sur leur temps de vie personnel et leurs congés, pour ouvrir et tenir durant plusieurs jours ou semaines un centre d'accueil des familles de victimes.

C'est aussi ça, Sauvegarde42 !

Guy SCAGLIONE
Directeur Général

RAPPORT VIE ASSOCIATIVE

La Direction Développement Qualité Vie associative (DDQVA) au service des établissements et services de l'Association !

↳ Notre mission

- ◆ Organiser la mise en conformité de l'association aux nouvelles réglementations
- ◆ Animer la vie associative
- ◆ Animer la démarche qualité/ participation des usagers
- ◆ Développer des partenariats
- ◆ Réaliser du mécénat
- ◆ Animer la mise en oeuvre du plan stratégique de l'association
- ◆ Assurer le suivi de l'activité à l'interface avec la facturation
- ◆ Optimiser la gestion patrimoniale de l'association

↻ Nos principes d'action

- ◆ Etre garante de la qualité qu'exige l'accompagnement des personnes confiées à l'association
- ◆ Etre une courroie de transmission Administrateurs, salariés, bénévoles
- ◆ S'appuyer sur le binôme Vice Présidente en charge de la vie Associative et Directrice Qualité pour impulser une dynamique associative



↻ Des réalisations

- ◆ Organisation des journées associatives, et des séminaires de rentrée
- ◆ Accompagnement à la réécriture des projets de service (Ensemble Bel Air, Prévention spécialisée...)
- ◆ Recherche de bénévoles
- ◆ Création d'outil pour la démarche qualité de l'association
- ◆ Mise en place d'actions de Prévention santé auprès des publics accompagnés
- ◆ Optimisation des locaux et du parc auto
- ◆ Déploiement des dossiers usagers informatisés (DUI) etc.



La Direction Développement Qualité Vie associative (DDQVA) en chiffres et en actions, en 2023 !



En sept.2023, intégration du service patrimoine à la DDQVA





Les temps forts 2023 au niveau de l'activité



Maryvonne Chaffois, Vice Présidente
Christelle Drevet directrice DQVA



POLE PLACEMENTS
SPECIFIQUES
HEBERGEMENTS
DIVERSIFIES

ALTERNATIVE
ENTR'ACTE
CER ITINERANCE
SERVICE MNA
PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
ESPACE JEUNESSE

Le Pôle PSHD

Les éléments importants du Pôle

Service Mineurs Non Accompagnés :

- Un niveau d'activité fort pour l'année 2023 sur l'ensemble du département, tant sur le DIFFUS que sur la Mise à l'abri.
- Un apport important des bénévoles et services civiques dans nos accompagnements au quotidien proposant divers soutiens et activités.

Antenne Sud :

- Un partenariat de qualité sur un projet d'activité avec l'association OCIVELLO.
- Le barbecue annuel avec l'ensemble des jeunes du service.
- RH : Année avec beaucoup de mouvements... premiers éléments de stabilisation en fin d'année 2023 avec le recrutement de la psychologue de l'antenne.
- Le projet d'évolution de la Mise à l'abri initialement prévu s'est annulé en fin d'année à la suite d'une évolution de la commande du CD 42.

Antenne Nord :

- RH : Le bilan annuel d'équipe a mis en exergue des éléments très intéressants de stabilité RH avec l'accueil de deux nouveaux salariés en CDI durant l'année 2023, à savoir une éducatrice et une CIP.
- Des moments de vies marquants tels que la journée d'été et la journée de Noël... journées auxquelles l'ensemble des jeunes sont conviés.
- Rebasage progressif de notre activité sur les villes de Roanne et Montbrison.
- Projet de mise en place d'une permanence d'accueil à Montbrison.

CER itinérance :

- Retour à une activité en session pleine à compter de septembre 2024.
- Recrutement nouveau surveillant de nuit et maitresse de maison en mars 2023 + nouveau chef de service et nouveau psychologue en novembre 2023. Pour autant, les difficultés RH restent présentes, la recherche de stabilité est en cours.
- Maintien de partenariats de qualité tant sur la période de rupture que sur la période de remobilisation (Centre aquatique OZEN, EMMAUS, Handisport, Secours populaire). Depuis plusieurs années, Mr Fabien TAVERNIER, coach sportif, nous accompagne durant 5 semaines sur la période de rupture. Un lien de confiance durable s'est tissé.
- Enfin sur le plan de l'accompagnement des jeunes, notons une année plutôt calme marquée par peu d'incident. Plusieurs jeunes ont réussi des parcours intéressants au sein du CER.

Le Pôle PSHD

Alternative :

- L'année 2023 a été marquée par un déménagement du service au 45 Rue Eugène BEAUNE.
- Notons une activité forte bien supérieure à celle de 2022.
- L'équipe et sa CSE continuent de se mobiliser pour entretenir et développer le réseau de familles de parrainage.
- Les grands rendez-vous annuels se perpétuent tels que la galette en janvier et le barbecue en juin.
- Le bilan annuel réalisé en décembre 2023 fait état de forts éléments de stabilité sur un plan RH permettant ainsi de déployer un accompagnement de qualité auprès des jeunes accueillis.
- L'accompagnement à la santé a été un axe principal de l'année 2023, avec la mise en place d'une permanence santé hebdomadaire assurée par une infirmière présente sur le pôle PSHD.

Entracte :

- L'année 2023 a été marquée par deux déménagements, en juin pour la partie jour, puis en novembre pour la partie nuit.
- Nous notons un taux d'activité fort sur l'ensemble de l'année.
- L'équipe et sa CSE continuent d'œuvrer pour entretenir et développer le réseau de familles de parrainage.
- Le bilan annuel fait état d'éléments forts en termes de stabilité RH... éléments favorables à un accompagnement de qualité.
- L'été a encore été l'occasion d'organiser 15 jours de vacances pour les jeunes au sein du parc du Pilat par le biais de la mutualisation des locaux habituellement occupés par le CER.

Prévention Spécialisée:

- Des équipes qui font preuve d'une grande adaptabilité tant en ce qui concerne le travail de rue que sur la présence sociale. Pour exemple, un renfort du côté des soirées avec des fins de service plus tardives sur la période de mai à octobre 2023.
- Travail constant d'amélioration de notre utilisation de l'outil TRAJECT afin d'offrir une meilleure lisibilité de notre action.
- La réouverture de l'Espace Technique en fin d'année 2023.
- Une utilisation forte des chantiers éducatifs comme outil d'intervention auprès des publics : au total, 3928 heures de chantiers pour l'ensemble du service de prévention spécialisée.
- L'année 2023 a aussi permis de développer de nombreux projets de camps en faveur du public. Au total, ce sont 14 séjours qui ont pu s'organiser, dont un séjour intergénérationnel en Tunisie.

Mathieu FERRET
Directeur

ALTERNATIVE

Alternative est l'un des établissements du PPSHD. Alternative accueille **19 adolescents (filles et garçons) de 14 à 18 ans**, en situation difficile, confiés par les Juges des Enfants (décision judiciaire) ou les Inspecteurs Protection des Personnes Vulnérables (décision administrative prise à la demande ou avec l'accord des parents).

Alternative bénéficie des habilitations conjointes de la Délégation à la Vie Sociale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et peut accueillir des jeunes placés dans le cadre judiciaire ou administratif de la Protection de l'Enfance (article 375 et suivants), ou de la délinquance (ordonnance 45).

Alternative propose une prise en charge éducative, 365 jours par an, adossée à des modes d'hébergement diversifiés. Les jeunes accueillis résident principalement dans des familles de parrainage ; certains expérimentent la vie en résidence étudiante ou appartement pour se préparer à l'autonomie.

Le projet éducatif personnalisé de chaque jeune, élaboré en référence à la décision de placement, est précisément ajusté à sa problématique, adaptable et régulièrement visité. Il se décline au travers de prises en charge individuelles alternées avec des temps en petit collectif, autour de différents supports, et d'actions collectives socialisantes. Il n'y a pas de standardisation possible du suivi : chaque parcours est unique.

Pendant le placement, les parents, titulaires de l'autorité parentale, sont partie prenante du projet qu'ils alimentent par leurs propositions ou remarques. Ils sont régulièrement sollicités pour évaluer la prise en charge et envisager son évolution.

Le projet d'Alternative vise à favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire vers une autonomie accrue.

Le réseau de Familles de Parrainage, construit au fil du temps, nécessite un travail régulier de l'équipe d'Alternative. Les familles de parrainage, bénévoles, doivent pouvoir s'appuyer sur l'équipe 24h sur 24. Un étayage personnalisé par des points réguliers au domicile des familles, des rencontres collectives, (6 par an en octobre, novembre et décembre, février, mars et avril) permettent de partager une culture commune de l'accueil dans le cadre du parrainage, et les valeurs qui s'y rattachent.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



31

JEUNES ACCOMPAGNES



6 638 JOURNEES

TAUX D'OCCUPATION

95,8%



1 Chef de service
7 travailleurs sociaux
1 psychologue
1 secrétaire



ALTERNATIVE

60% de filles accueillies	14 admissions	12 jeunes sortis dont 2 retours en famille et 4 contrats jeune majeur
Durée moyenne de séjour 10 mois	21% des jeunes admis en 2023 n'étaient plus présents au 31/12/2023.	3 jeunes de 14 ans 5 jeunes de 15 ans 5 jeunes de 16 ans 3 jeunes de 17 ans 1 jeune de 18 ans
Moyenne d'âge des jeunes admis : 15 ans et 2 mois	Moyenne d'âge des jeunes sortis : 16 ans et 4 mois	Au 31/12/2021 7 jeunes sur 18 ont plus de 17 ans
Type de mesures	19 jeunes confiés par le Département 9 jeunes adressés par le juge des enfants	3 jeunes accompagnés après la majorité
1 nouvelle FAMILLE de PARRAINAGE dédiée à Entr'acte	22 nuitées en Familles de parrainage pour d'autres jeunes de Sauvegarde42	5 familles de parrainage sont actuellement « en pause »

Les éléments forts 2023

Pour mieux accompagner les adolescents accueillis, l'équipe d'Alternative a souhaité prendre appui sur les compétences et savoir-faire de partenaires en les sollicitant ponctuellement autour de situations singulières ; ainsi l'association SOS violence conjugale est venue nous apporter des clefs de compréhension dans l'étude d'une situation d'une adolescente. Par ailleurs, pour décortiquer une situation complexe et à risque côté radicalisation nous nous sommes appuyés sur le dispositif Prévention de la Radicalisation de l'ANEF et le référent Laïcité de la PJJ.

Le déménagement... Nous avons quitté les locaux occupés depuis de nombreuses années à côté du siège du pôle pour s'installer au 45 rue Eugène Beaune à Saint Etienne. En effet, des contraintes de locaux pour le l'ensemble du Pôle et des opportunités repérées par le service patrimoine de notre association, ont occasionné un déménagement des locaux d'Alternative avec un délai très court. Pour répondre à cette commande, l'équipe d'Alternative a fait preuve d'adaptabilité pour s'approprier ce projet de déménagement en seulement quelques semaines et se mobiliser pour la préparation de celui-ci. Quelques jeunes ont été associé à la préparation des cartons.

ALTERNATIVE

La mise en place d'une permanence santé vient apporter désormais une plus-value dans l'accompagnement des adolescents. Hélène Montet, infirmière à la Sauvegarde 42, intervient 2 heures chaque semaine et co-construit avec l'équipe des séquences d'intervention à destination de quelques adolescents d'Alternative. Par exemple, en complément de l'accompagnement éducatif sur les questions d'hygiène, quelques jeunes ont pu bénéficier de séquence avec cette professionnelle de santé sur cette thématique spécifique ; pour d'autres jeunes, un travail est engagé avec eux autour de leur parcours santé avec l'étude du carnet de santé.

Concernant la dimension collective, des temps de partage et de vivre ensemble sont venus ponctuer et agrémenter le quotidien des jeunes tout au long de l'année et ont pris la forme de repas, de sorties culturelles, sportives. Sur l'été 2023, 5 jeunes ont bénéficié d'un camp à la mer encadré par deux professionnels d'Alternative.

Le soin porté à ces actions collectives a été porteur, tant dans le lien de l'équipe éducative avec les jeunes que dans les interactions des jeunes entre eux. Par ailleurs, ces supports éducatifs sont toujours très précieux et nous ont permis d'affiner notre observation des jeunes et d'affiner certains projets éducatifs personnalisés.

Concernant le Conseil de la Vie Sociale, nous avons constaté un très bon investissement de la part des adolescentes élues pour faire valoir les attentes, souhaits et propositions des jeunes. Administrateurs relais, directeur, chef de service, psychologue et équipe éducative se sont investis sur les trois CVS et ont été attentifs à ce que la parole des jeunes soient prises en compte. En revanche, nous peinons à mobiliser les parents sur cette instance, sans doute parce que ceux-ci ont davantage besoin de satisfaire leur besoin premier de parler de leur enfant.

Du côté du Dispositif de familles de parrainage, Alternative a renouvelé sa proposition de temps d'« Echanges entre travailleurs sociaux à propos des familles de parrainage », à l'ensemble des structures ayant recours à des familles de parrainage, l'objectif étant de permettre des échanges et transmission des valeurs autour de l'accompagnement des familles de parrainage. En parallèle, des actions ont été tentées pour favoriser le développement de notre réseau : plaquettes, diffusion, contact avec les mairies.

Des actions de formation ont contribué à soutenir les compétences et le savoir-faire de l'équipe d'Alternative : formation systémique, communication non-violente, formation Evènements Indésirables Graves à l'initiative du Conseil Départemental.

Sur l'année 2023, il a encore été question de garantir une cohérence dans le fonctionnement de l'établissement avec une absence longue pour maladie et trois professionnels à temps partiel. La répartition des références éducatives, les modalités de transmission d'informations ont dû être affinées pour permettre une continuité dans la prise en charge des adolescents.

ALTERNATIVE

Les perspectives 2024

Dynamisme, agilité, créativité, résistance, patience, contenance, constituent les engagements forts de l'équipe pluridisciplinaire d'Alternative pour améliorer la qualité de l'accompagnement des adolescents et renforcer leur pouvoir d'agir.

La santé des jeunes accueillis à Alternative va constituer un des axes de travail de notre feuille de route sur l'année 2024. Dans ce sens, plusieurs actions vont être conduites : un projet d'animation collective sur la thématique de la sexualité va être co-construit et proposé par l'infirmière et une éducatrice. Nous allons veiller à mobiliser les familles de parrainage autour des préoccupations liées à la santé (alimentation, hygiène, écran...).

Nous avons à cœur de finaliser notre installation dans nos nouveaux locaux pour en faire un espace accueillant, sécurisant pour les adolescents et pour l'équipe pluri-disciplinaire.

Nous ouvrirons prochainement nos portes à l'ensemble de nos partenaires pour permettre une visite des lieux mais aussi des échanges sur le projet d'Alternative. Parallèlement, L'équipe d'Alternative continuera de proposer régulièrement de se déplacer dans les équipes des prescripteurs pour une présentation succincte de l'établissement.

Enfin, pour continuer à exercer ses missions, Alternative va veiller, d'une part, à entretenir, protéger et soutenir le réseau familles de parrainage. Pour ce faire, au-delà des étayages mis à disposition de chaque famille de parrainage de manière individuelle ; nous allons prendre soin d'ajuster nos actions collectives pour essayer de répondre encore davantage aux besoins des familles et à leurs différentes contraintes. Les temps conviviaux, essentiels pour entretenir les liens avec nos familles, seront maintenus et l'équipe saura apporter le soin nécessaire pour recevoir l'ensemble des familles de parrainage autour d'une galette en début d'année et d'un barbecue au mois de juin. D'autre part, les efforts pour développer notre réseau vont être maintenus.

Pour finir, nous souhaitons impulser une dynamique autour de l'actualisation de notre projet d'établissement.

Marie GIRARD,
Chef de service

ENTRACTE

Entr'Acte est l'un des services du PPSHD. Cette Unité Educative d'Accueil d'Urgence (UEAU) a vu le jour en 2006. L'évolution du projet en 2019 a permis le passage de l'accueil de 6 à 8 adolescents (mixte) de 14 à 18 ans en grandes difficultés familiales et sociales, confiés par l'autorité judiciaire, dans le cadre du civil, du pénal ou par l'autorité administrative avec l'accord de l'autorité parentale.

Entr'Acte est habilité conjointement par la Délégation à la Vie Sociale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'accueil des 8 adolescents se fait 365 jours par an, à travers plusieurs modalités d'hébergements :

- Accueil sur un collectif (3 places)
- Accueil en famille de parrainage (3 places)
- Accueil en studio au sein de résidences étudiantes (2 places).

Les jeunes éprouvent selon leurs compétences les différents hébergements ce qui permet d'affiner les observations et in fine les préconisations d'orientation.

Entr'Acte s'appuie sur des outils précis de la loi 2002 à savoir le projet éducatif, élaboré et réévaluer toutes les 8 semaines en présence des partenaires, de la famille et de l'adolescent. Chaque projet et accompagnement sont personnalisés pour construire des temps de prises en charge individuelles et collectives à travers des supports de socialisation et d'autonomie.

Depuis l'évolution du projet d'Entr'Acte, nous avons construit un travail engagé auprès de notre réseau de famille de parrainage pour le faire vivre, le développer et l'accompagner en faveur des adolescents qui nous sont confiés. Ces familles bénévoles sont soutenues par l'équipe éducative qui vient à leur rencontre régulièrement à travers des points pour les jeunes accueillis mais aussi par le biais des rencontres en présence du psychologue, une fois par trimestre, pour aborder des problématiques plus générales liées à l'accueil d'urgence.

Nous proposons également une fois par an, un temps convivial avec l'ensemble des familles pour faire un bilan de l'année en les laissant aborder entre elle la question du bénévolat.

Enfin les mises en studio nécessitent également un partenariat régulier avec la gérante des deux résidences étudiantes l'accueil en semi-autonomie soit le plus adapté possible.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



15 8

23

JEUNES ACCUEILLIS



2817 JOURNEES

TAUX D'OCCUPATION

96,5%



1 Chef de service
7 travailleurs sociaux
1 psychologue - 1 secrétaire



ENTR'ACTE

23 jeunes accueillis	8 filles et 15 garçons	16 admissions
Age des jeunes présents en 2023	1 jeune a 13 ans 2 jeunes ont 14 ans 3 jeunes ont 15 ans	11 jeunes ont 16 ans 5 jeunes ont 17 ans 1 jeune a 18 ans
Type de demandes	17 demandes du Département 3 demandes de placement (ordonnance 45)	1 repli 2 CJPM
4 FAMILLES de PARRAINAGE à temps complet		

Les éléments forts 2023

Nous avons procédé à l'embauche d'une professionnelle en juin dernier. L'équipe se compose maintenant de 3 hommes et 4 femmes apportant un équilibre raisonnable pour cette équipe éducative.

Plusieurs membres de l'équipe ont participé à des actions de formations collectives apportant une vraie plus-value dans l'accompagnement des jeunes.

Nous avons continué d'accompagner cette année la stagiaire en 3ème année d'étude en formation éducatrice spécialisée à l'ENSEIS. L'investissement de la tutrice et la dynamique de l'apprenante a été très bénéfique pour l'ensemble de l'équipe d'Entr'Acte.

Comme nous l'annoncions depuis plusieurs années, un déménagement était pensé pour le collectif de nuit, d'abord pour avoir une chambre supplémentaire en répondant à nos propres urgences (absence FP, retour fugue, mise en danger au studio...). Ce déménagement à quelques centaines de mètres du collectif existant apporte en plus un studio à l'étage au-dessus. Ce nouvel outil est venu répondre aux besoins intermédiaires entre le collectif et l'autonomie d'un studio à Saint Etienne. Il permet une semi-autonomie en douceur avec la vigilance du surveillant de nuit qui assure une présence physique dans les locaux.

Nous partageons ces locaux avec l'équipe du PEXT (placement externalisé) qui se situe au 3ème et 4ème étage de l'immeuble.

Enfin nous étions également l'année dernière dans une recherche de lieux concernant notre permanence éducative située depuis l'évolution du projet à Bellevue au rez de chaussé de la résidence Résibelle. De ce côté, même si les locaux répondaient aux besoins de la prise en charge des mineurs, le voisinage ne cessait pas de se plaindre de leur présence dans l'immeuble et de leurs débordements.

ENTR'ACTE

Nous avons déménagé cet été dans des locaux « provisoires » de Sauvegarde42 où se trouvait auparavant l'équipe d'Alternative. Les escaliers et les espaces ne correspondent pas à l'accueil des jeunes d'Entr'Acte. Des travaux d'aménagements sont en réflexion pour investir d'autres locaux plus adaptés à nos besoins. Ce déménagement a permis toutefois de ramener une proximité entre l'équipe d'Entr'Acte, le pôle et de la direction.

Complètement par hasard, cette année a été marquée par le renouvellement de l'ensemble du groupe en quelques semaines ce qui apporte une dynamique positive et facilite la place de chaque jeune au sein du collectif.

Cette dynamique a permis d'inscrire les jeunes dans des temps collectifs, de sport et de partage. Nous avons fait le choix de maintenir les cours de boxe sur un semestre et des temps de randonnée dans le Pilat avec un guide de moyenne montagne sur la période printemps/été. Ces deux activités appréciées de l'équipe éducative permettent aux jeunes de se dépenser physiquement chacun à son niveau. En effet, l'intervenant s'adapte à leur condition physique. Du côté des randonnées, les éléments transmis par le guide sur la faune et la flore apportent des connaissances spécifiques aux adolescents.

Nous réunissons le groupe de jeunes 3 fois dans l'année autour du conseil d'Entracte. Cette instance permet de mobiliser les jeunes pour les rendre acteur dans leur espace de vie, en développant leur sens de la citoyenneté, leur prise de parole et leur capacité à construire une argumentation auprès de plusieurs protagonistes (direction, administrateurs...) tout en dynamisant la vie de groupe de l'établissement.

Le séjour au gîte de la Valla en Gier a été maintenu cet été. Il permet durant 15 jours de «changer d'air» pour tous les jeunes d'Entr'Acte. En effet, certains y dorment, certains y sont conviés en journée pour partager une activité collective tout en rejoignant leur famille de parrainage le soir. Ce fonctionnement investi par l'équipe éducative apporte une vraie bouffée d'oxygène aux jeunes qui ne quittent pas le foyer durant l'année. Il fait plus frais, les alentours et l'environnement donnent une vraie sensation de vacances et de dépaysement.

Au vu des deux déménagements en juillet et en novembre, nous n'avons pas réorganisé de temps conviviaux autour d'un repas comme nous avons l'habitude de la faire au mois de juin/juillet. Ces temps forts restent manquants et seront réinvestis cette année 2024.

Les perspectives 2024

Il semble que cette année à venir soit encore une fois marqué par le déménagement de la permanence éducative. Même si ces projets sont énergivores, ils sont indispensables pour assurer des conditions de travail et d'accueil respectable pour les salariés et les adolescents qui nous sont confiés.

Nous sommes également sur la phase finale d'écriture du projet de service, démarrer et investie par l'équipe depuis l'évolution du projet en 2019/2020.

Anne CHATAIGNIER
Chef de service

CER ITINERANCE

Le CER Itinérance, créé en 2002, accueille des mineurs filles et garçons âgés de 14 à 18 ans, au rythme de 2 sessions de 6 jeunes sur 12 mois (de mars à juillet puis de septembre à janvier) et pour une durée de 4,5 à 5 mois à chaque fois.

Le CER Itinérance est un Service Associatif Habilité financé et habilité par La Protection Judiciaire de la Jeunesse et géré par Sauvegarde42. Les jeunes accueillis sont placés dans un cadre pénal (Code de la Justice Pénale des Mineurs depuis septembre 2021, succédant à l'ordonnance du 2 février 1945). Les mineurs confiés cumulent des difficultés familiales et sociales, majoritairement en échec scolaire et/ou déscolarisés et peuvent présenter des troubles du comportement et des problèmes de santé physique et psychique, dont des addictions importantes.

L'orientation en CER doit être pensée et passe par une phase de préadmission et d'accueil, visant à favoriser l'adhésion du jeune, voir à minima une projection dans ce placement.

La mission du CER Itinérance est alors de proposer une action éducative. Il a pour vocation d'offrir une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs ayant commis des actes délictueux. Une prise en charge intensive et contenante doit être assurée par le biais d'une présence éducative permanente et renforcée.

Chaque session se découpe en 3 phases : la rupture (6 semaines), la remobilisation (10 semaines), l'individualisation (4 à 6 semaines selon la session d'automne ou de printemps). Avec des leviers et des supports différents sur chacune des 3 phases, l'objectif recherché est la préparation du retour de ces jeunes dans une vie sociale, en ayant réappris à respecter des règles, et en portant un regard différent sur leurs capacités et les réalités sociales. A ces fins, l'équipe pluridisciplinaire du CER Itinérance doit œuvrer à permettre et à favoriser le sentiment de responsabilité des mineurs, une réflexion personnelle sur les passages à l'acte commis, l'apprentissage du repérage et de la gestion de leurs émotions, l'intériorisation des règles, des limites, de la Loi, le prendre soin de soi, l'autonomisation dans la vie quotidienne, la projection dans un projet d'insertion sociale et professionnelle ou scolaire.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



18 0

18

JEUNES ACCUEILLIS



674 JOURNEES

TAUX D'OCCUPATION

40%



1 Chef de service
8 travailleurs sociaux - 2 surveillants de nuit
1 psychologue - 1 secrétaire



CER ITINERANCE

134 candidatures	84% de garçons et 16% de filles	58 de la région et 76 hors région
293 jours d'ouverture	674 journées d'accueil réalisées	367 jours de fugue
Age des jeunes	3 jeunes de 14 ans 3 jeunes de 15 ans	8 jeunes de 16 ans 4 jeunes de 17 ans
A l'issue du placement au CER	3 CER 4 familles + PJJ	4 jeunes en fugue 1 placement judiciaire 1 incarcération

Les éléments forts 2023

La session 42 du 13/09/2022 au 29/01/2023 à mi-effectif jeunes (4 jeunes dont 1 en fugue).

La session 43 du 13/03/2023 au 30/07/2023 (5 jeunes dont 2 qui ne sont jamais arrivés)

La session 44 du 26/09/2023 au 02/02/2024 (8 jeunes dont 2 qui ne sont jamais arrivés et 2 en fugue).

Malgré des problématiques RH certaines, et une montée en charge sur la session 44, 2023 aura été une année plutôt calme, marquée par peu d'incidents.

Session 43 : Cette session à effectif réduit a vu un incident majeur, à savoir, une fugue collective durant la période de rupture, fugue qui s'est mise en œuvre avec le vol des VTT électriques mis à disposition par le prestataire. Cette épisode a donné lieu à deux notes d'incidents et à une longue période de fugue pour un jeune qui impacte notre activité.

La question des fugues est restée prégnante par la suite puisque pour les deux autres jeunes, il a été impossible de stabiliser nos accompagnements : l'un a fugué suite à son entretien à la Mission Locale pour la mise en place d'un stage puis retrouvé en possession de stupéfiants entraînant son incarcération. L'autre n'a passé qu'une nuit sur le gîte, fuguant ensuite à chaque fois que nous tentions de venir le récupérer auprès des force de l'ordre.

Notre activité a été fortement impactée puisque nous avons terminé la session avec 1 seul jeune présent.

Session 44 : Le groupe a pu se construire, dans un premier temps, avec 4 jeunes, puis post rupture avec deux jeunes supplémentaires. Ces deux derniers jeunes ont vu leur arrivée retardée, pour l'un car en situation de fugue, pour l'autre car le magistrat ne souhaitait pas une orientation CER immédiate.

Comme pour toute activité d'internat, il y a parfois des heurts entre jeunes ou avec les professionnels mais aussi de très bons moments de vie... sans évènement majeur à déplorer.

CER ITINERANCE

En 2023, le CER Itinérance a pu déployer en direction des 9 mineurs accueillis ses différentes phases sur chacune des sessions.

La rupture est désormais encadrée depuis 2021 par Fabien Tavernier, coach sportif.

Les jeunes ont pu découvrir avec lui plusieurs activités: randonnées en montagne, run & bike, cani-cross, olympiades et boxe éducative. Les dimanches, les jeunes ont pu bénéficier de séances de natation au centre aquatique Ozen à Monistrol / Loire sur les phases de rupture et de remobilisation.

L'équipe éducative a également proposé des séances de cross-fit dans la nouvelle salle multi activité du CER. Cette salle est un vrai atout et permet de séparer le groupe. Elle permet également de proposer aux jeunes des temps où ils peuvent se défouler et évacuer la frustration.

D'autres activités ont été proposées: ateliers d'écriture, groupes sur les compétences psychosociales, ateliers de revue de presse....

Les jeunes ont également pu bénéficier d'un partenariat avec l'UEAJ de la PJJ de la Loire, essentiellement autour de temps sportifs et de maraudes. Cette année, avec l'UEAJ, un atelier Rap a été mis en place et les jeunes ont pu écrire et produire une chanson autour du thème de la guerre entre Palestine et Israël.

Les entretiens éducatifs hebdomadaires et les entretiens psychologiques à la quinzaine sont venus rythmer le déroulement de la session et la progression des mineurs dans leur parcours CER.

Des temps de découvertes ont également été mis en place : parc de la tête d'or, Chamrousse, Musée des Confluences à Lyon, Musée de la Mine, ...

Les problématiques d'addictions ou de consommation de produits stupéfiants ont été présentes chez les jeunes. Pour accompagner les effets du manque, notre partenariat avec l'Association Addictions France (ex ANPAA) est toujours actif et les mineurs de la session y ont été accompagnés individuellement et collectivement au fil des sessions. Des attestations de soins leurs ont été fournis par l'AAF. Cette démarche est très soutenue par la psychologue de l'établissement ainsi que par une infirmière présente sur notre pôle.

Sur le temps de la remobilisation de la session 43, le CER Itinérance a pu renouer avec ses projets d'utilité sociale, notamment au sein de la communauté Emmaüs et au Secours Populaire. Le partenariat avec Handisport a pu se mettre en place lors des deux sessions. Ces actions en faveur des autres ont à nouveau démontré l'importance du don de soi pour ces mineurs, qui s'en sont trouvés grandis et valorisés. Pour exemple, un des jeunes accueillis sur la session 43 a souhaité maintenir son investissement auprès d'Handisport sur sa région, élément qui a pu se mettre en place avec l'aide de son éducateur fil rouge et de ses référents.

Afin de soutenir les jeunes accueillis dans la préparation de leur projet de scolarité ou de formation post CER, et leur période de stages sur la phase d'individualisation, des séances individuelles et collectives ont été mises en place par la Mission Locale Gier Pilat à Saint-Chamond.

7 mineurs sur les 9 accueillis ont pu partir en stage sur les phases d'individualisation. Les mineurs qui n'ont pas pu faire de stage étaient âgés de moins de 16 ans, sans rattachement administratif à aucun établissement scolaire.

Ainsi, pour exemple, sur la session 44, un jeune a pu être accompagné par l'Escale afin de découvrir des métiers manuels.

CER ITINERANCE

Les perspectives 2024

Pour 2024, malgré des difficultés de recrutement de personnels en nombre suffisant, nous souhaitons poursuivre notre travail d'amélioration de la qualité de la prise en charge éducative au CER Itinérance en axant les efforts sur la cohésion, la cohérence et la continuité. Les arrêts longs au CER représentent un frein mais nous essayons de stabiliser les remplaçant présents afin de leur faire prendre en compétence et permettre le meilleur accompagnement pour les jeunes accueillis.

Du côté des mineurs, nous maintenons les projets d'utilité sociale et nous développons encore davantage ces partenariats, avec en projet pour 2024 : Saint-Etienne Métropole et ses agents de médiation détachés à la STAS, les Pompiers, Association des Familles de Détenus et Visiteurs de Prison (AFDVP)...

Mathieu CHALVET
Chef de service

SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Le Service Départemental des Mineurs Non Accompagnés (SDMNA) a été créé en mai 2019 ; il participe à l'accueil d'un public à protéger et à accompagner dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Par suite de la signature du CPOM, il est composé:

- D'une activité de mise à l'abri ouverte le 1er janvier 2020 et hébergée depuis le 1er avril 2021, dans un hôtel à Firminy. Il s'agit d'une prise en charge où les jeunes attendent d'être évalués par le Département.
- Une activité d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social de jeunes évalués mineurs et isolés sur le territoire national dans le cadre du Diffus. Dans le cadre de cette activité, les jeunes sont placés au titre de la Protection de l'Enfance par le Parquet ou le Juge des Enfants au Conseil Départemental qui nous les confie. Une demande de Tutelle est alors faite par le service de l'ASE. Les jeunes ont entre 16 ans et la majorité. A leur demande, ils peuvent bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur qui peut être renouvelé si leur situation n'est pas encore stabilisée, jusqu'à 21 ans maximum. Même s'il y a une proportion de garçons plus importante, l'accueil est mixte et fonctionne sur la base d'un prix de journée.

Afin de répondre aux missions sur l'ensemble du territoire ligérien, le service MNA est composé de deux équipes, une sur le Sud et une sur le Nord du département de la Loire.

Le service est ouvert 365 jours par an. Il fonctionne comme un internat et une astreinte éducative a été mise en place sur chacune des équipes afin de pouvoir répondre aux demandes et urgences des jeunes 24H/24H.

Dans le cadre du Diffus, les jeunes sont hébergés dans des appartements, ce qui leur demande une certaine autonomie. Ils sont soit en colocation par deux, trois ou quatre, soit seul, en studio. Chacun bénéficie d'une chambre individuelle.

3 axes d'accompagnement sont privilégiés : le soin (santé physique et psychique), la situation administrative et l'insertion professionnelle.

EN 2023

MNA mise à l'abri



230

JEUNES

ACCOMPAGNES

7457

JOURNEES

92.9%

TAUX D'OCCUPATION

MNA diffus



137

JEUNES

ACCOMPAGNES

43 435

JOURNEES



Nord : 1 Chef de service
4 travailleurs sociaux
1 Conseiller Insertion Professionnel
1 psychologue - 1 infirmier
1 secrétaire - 1 agent entretien

Sud : 1 Chef de service
7 travailleurs sociaux
1 Conseiller Insertion Professionnelle
1 psychologue - 1 infirmier
2 secrétaires

SERVICE MNA

Quelques chiffres en 2023

MNA Mise à l'abri	Originaires en majorité d'Afrique de l'ouest (Guinée Côte d'ivoire)	Accueil au Firm'Hôtel à Firminy
22 jeunes de 14 ans 93 jeunes de 15 ans 97 jeunes de 16 ans 12 jeunes de 17 ans	Durée moyenne de séjour: 30 jours	
MNA Diffus Sud	55 garçons accueillis 22 nouveaux jeunes	25 jeunes sortis dont 9 en logement autonome
Originaires en majorité de Guinée et de Côte d'ivoire	Durée moyenne de séjour: 30 mois	Moyenne d'âge à l'accueil: 17 ans 3/2
24 appartements et 3 studios	Au 31/12 1 seul jeune est en attente d'orientation	
MNA Diffus Nord	78 garçons - 4 filles 18 entrées - 15 sorties	10 sorties en logement autonome 3 réorientations 1 départ volontaire (majorité) 1 sortie sans solution
Originaires en majorité de Guinée, Côte d'ivoire, Mali et Bangladesh	Durée moyenne de séjour: 23 mois	Moyenne d'âge à l'accueil: 16 ans et demi
29 appartements	8 bénévoles	Au 31/12 TOUS LES JEUNES sont scolarisés ou en apprentissage

SERVICE MNA SUD

Les éléments forts 2023

Du côté des jeunes :

Nous avons accueilli en urgence une jeune fille qui venait d'accoucher et dont l'enfant avait été placé à la pouponnière. Cet accueil a fait réfléchir l'équipe et l'a beaucoup mobilisée sur la manière d'accompagner et d'aider cette jeune mère à se reconstruire et trouver sa place auprès de sa fille. Cela permis à l'équipe de retrouver un nouvel élan dans un accompagnement d'un public très masculin.

-La scolarité reste un axe fort dans l'accompagnement des jeunes. La Conseillère d'Insertion Professionnelle, en lien avec les éducatrices référentes, accompagne chacun des jeunes dans son projet professionnel.

Des bénévoles viennent aider les jeunes à faire leurs devoirs scolaires ou les aider dans l'apprentissage du français de manière ludique. Ce sont des temps importants pour les jeunes avec lesquels une relation se crée.

L'assistante sociale de l'équipe a mis en place l'année précédente un atelier sur le logement qui se déroule en deux parties et qui est proposé régulièrement aux jeunes qui sont majeurs ou en situation de prendre un logement autonome rapidement. Le départ de la professionnelle nous oblige à repenser cet atelier qui s'avère très utile pour les jeunes au fil du temps.

L'équipe a poursuivi certains projets comme avec Ocivélo, le Jardin Partagé porté par l'Escale et des sorties au théâtre à La Comédie ou à La Comète et dans la nature. Ces projets permettent aux jeunes de s'enrichir mais aussi de faire partager leurs connaissances, comme au jardin par exemple.

En Octobre 2023, le recrutement d'une personne en service civique pour les amener à découvrir les arts plastiques a pu se faire. Les jeunes ont bien investi les temps qu'elle propose. Plusieurs des projets commencés aboutiront en 2024.

Quelques jeunes ont pu participer à des chantiers associatifs (buffets, service), leur permettant ainsi de se mettre en valeur sur des compétences culinaires apprises pour certains, récemment.

Pour clore l'année scolaire, l'équipe a organisé pour la deuxième année consécutive, une soirée barbecue, invitant l'ensemble des jeunes, quelques anciens, les membres de la direction générale et du conseil d'administration, les bénévoles et les partenaires. Un moment festif et très convivial, qui s'est déroulé début août.

Du côté de l'hébergement et du service :

Concernant le Diffus, la prise en charge des jeunes en appartement autonome n'est pas évidente à vivre pour tous les jeunes. Elle demande un certain degré de maturité quant à tout ce qu'il y a à assumer : courses, cuisine, ménage, se réveiller à l'heure pour les rdv, l'école ou la formation, laver son linge, prendre soin de soi, gérer son temps de sommeil, etc. Les candidatures des jeunes à ce mode de prise en charge doivent en tenir compte afin de ne mettre ni les jeunes ni l'équipe, en trop grande difficulté.

La question de la propreté des hébergements et de l'état du matériel reste un point crucial à travailler dans les appartements, les jeunes ne faisant pas toujours le ménage correctement ou n'utilisant pas parfois, le matériel de manière adaptée.

SERVICE MNA SUD

Les éléments forts 2023

Le service Diffus, ne dispose pas de beaucoup d'espace pour accueillir les jeunes mais aussi les professionnels. Un projet de réaménagement des locaux est en cours de réflexion.

Concernant la Mise à l'Abri, les jeunes sont accueillis depuis le 1er Avril 2021 au Firm' Hôtel à Firminy. La prestation hôtelière comprend la restauration, le ménage, la partie lingerie et la veille de nuit. Les jeunes ont été deux par chambre jusqu'à la fin de l'été puis ils sont passés à trois, en raison de la demande du Département au gérant de l'hôtel de mettre à disposition des chambres afin d'accueillir des mères avec enfants. Cette prise en charge ne permet pas d'accompagner les jeunes dans des apprentissages de vie quotidienne comme la cuisine ou le ménage par exemple.

Les éducateurs de la Mise à l'Abri ont des bureaux dans une maison à Firminy qui accueillait déjà plusieurs activités (Prévention Spécialisée, permanence FAJD), réduisant ainsi les temps de trajets et permettant d'avoir un peu d'espace si besoin, afin de faire une activité avec des jeunes.

Les perspectives 2024

- Nous allons remettre en route le travail de réflexion et de rédaction du projet de service. Cela permettra à chacun d'avoir un cadre de travail clair et précis.
- Nous allons travailler à la mise en place du nouveau projet de Mise à l'Abri dans des locaux dans le quartier de Côte Chaude, la Loi de 2022 ordonnant que les jeunes de l'ASE ne soient plus pris en charge dans des hôtels. Il s'agira de réfléchir à la séparation des deux entités, la Mise à l'Abri changeant de Pôle, en proposant de nouveaux roulements. Et en parallèle, d'écrire un projet de service prenant en compte les spécificités de ce nouvel hébergement.
- Nous allons poursuivre le développement de notre réseau de bénévoles et de services civiques en matière d'aide aux devoirs, de l'apprentissage du français mais aussi d'ouverture à un extérieur pour ces jeunes.
- Nous allons remettre en place des actions de prévention en matière de santé, de sécurité, d'environnement en lien avec les partenaires.
- Nous devons réfléchir sur la question des hébergements Diffus en termes d'entretien des espaces de vie des jeunes, mais aussi en termes de sécurité.
- Nous allons travailler avec la Commission Santé à la question du soin spécifique à ce public pour que les jeunes puissent être pris en charge d'une manière adaptée.
- Poursuivre les recherches d'un intervenant d'APP afin d'aider l'équipe à faire un pas de côté vis-à-vis des situations des jeunes qui peuvent parfois bien impacter l'équipe.
- Poursuivre l'accueil de stagiaires de différentes professions du corps social, médico-social, animation, afin d'avoir une ouverture pluridisciplinaire (TISF, BEPJEPS, ES, ME, infirmiers, ...).
- Travailler sur le projet de partage des locaux avec Entr'acte.

Odile MOMPLOT
Chef de service

SERVICE MNA NORD

Les éléments forts 2023

La réorganisation des bureaux à Mulsant à Roanne a permis d'avoir un espace d'accueil pour les jeunes. Nous avons ainsi installé une bibliothèque et un poste informatique. Depuis, nous constatons que les jeunes de Roanne et notamment les nouveaux jeunes viennent régulièrement se poser.

Concernant Montbrison, nous avons obtenu l'autorisation d'avoir un bureau. Celui-ci ouvrira courant 2024.

Nous avons décidé de fermer progressivement les appartements de Feurs. Cette décision fait suite à un certain nombre de constats tels que la difficulté de trouver des appartements autonomes, l'isolement, l'absence d'infrastructure, la difficulté de trouver des apprentissages... Depuis septembre 2023, nous n'accueillons donc plus de nouveaux jeunes sur Feurs.

Les temps forts:

Un programme d'été contenant 13 activités pour les jeunes des 3 territoires (ex : sorties à Lyon, Vélorail, Baignades surveillées et pédalos, visites musées, Courses Hippodrome de Feurs, Concert, Tour de France, Vulcania...) a été proposé par l'équipe éducative. Les jeunes ont beaucoup apprécié ces temps.

Durant l'année, des ateliers « Estime de soi et émotions » ont été mis en place par Clarisse DURANTET, Psychologue. Ces ateliers étaient ouverts à 6 jeunes. En parallèle de ces ateliers, Clarisse propose des ateliers cuisine avec certains jeunes.

Cette année, un autre atelier « vie affective et sexuelle » a vu le jour dans le cadre de la commission santé. Les 3 filles accueillies sur notre service s'y sont inscrites.

Pour la deuxième année, nous avons organisé notre journée réunissant tous les jeunes pour marquer la fin de l'année scolaire. Celle-ci s'est déroulée le 1er juillet 2023 à Montbrison et a réuni la majorité des jeunes des trois secteurs. Un match de football a eu lieu avec deux équipes constituées (Montbrison-Feurs contre Roanne) et pique-nique à midi. Les jeunes accueillis apprécient ces moments qui permettent que les jeunes du service MNA NORD se rencontrent.

Enfin, le 23 décembre 2023, nous avons organisé une fête de Noël pour l'ensemble des jeunes. C'était une première où étaient présents notre président M. Faure, le Directeur de Pôle Mathieu FERRET, M. CHAUVET du service MNA du Département et deux de nos bénévoles. L'idée était de partager un moment festif avec remise de cadeaux. Zoé, notre service civique, a présenté avec deux jeunes un petit spectacle de marionnettes ; plusieurs jeunes ont pu se mettre en scène et chanter ; un ancien jeune de notre service a pu livrer un témoignage poignant. Après une séance photos, un bon goûter de Noël (gâteaux préparés par les jeunes, papillotes, mandarines, chocolat chaud...), chacun s'est vu remettre son cadeau de Noël à savoir une place de cinéma. Avant que nous ne ramenions les jeunes chez eux, nous avons dansé sur différentes musiques du monde. UN VRAI MOMENT DE PARTAGE et DE TRES BONS SOUVENIRS...

SERVICE MNA NORD

Les perspectives 2024

Les perspectives pour l'année 2024 sont de :

- Finaliser le projet de service.
- Poursuivre le développement de réseau et du partenariat sur les 3 secteurs (Roanne et sa couronne, Montbrison et Feurs) dans les domaines de la Santé (Médecin traitant, Psychiatrie, CMP, Prévention...), de l'Insertion Sociale, scolaire et professionnelle...
- Développer l'action bénévole pour le soutien scolaire, l'apprentissage du Français, l'alphabétisation, la culture française.
- Poursuivre les ateliers de prévention avec le Planning Familial de Montbrison (pour les jeunes de Montbrison – Feurs) et le CPEF de Roanne.
- Pouvoir accueillir les jeunes de Montbrison dans les nouveaux bureaux et accroître notre proximité et notre présence.

Christophe LERECHE
Chef de service

PREVENTION SPECIALISEE

Le service intervient sur 10 communes de Saint Etienne Métropole représentant 8 équipes de travailleurs sociaux et un espace technique « mécanique automobile ». La mission prévention spécialisée est passée sous compétence de la métropole depuis le 01/07/2020.

La prévention spécialisée s'adresse prioritairement aux enfants, adolescents et jeunes adultes confrontés à une combinaison de difficultés dans tous les domaines de la vie institutionnelle et sociale amenant à des formes diverses de marginalisation. Sur le département de la Loire, l'intervention se fait auprès d'un public âgé de 12 à 25 ans vivant sur un territoire présenté comme sensible.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



1459

JEUNES ACCOMPAGNES

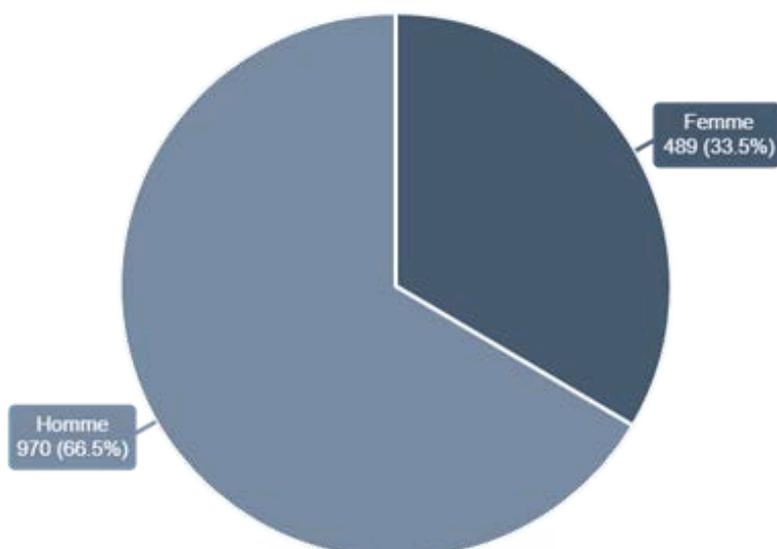
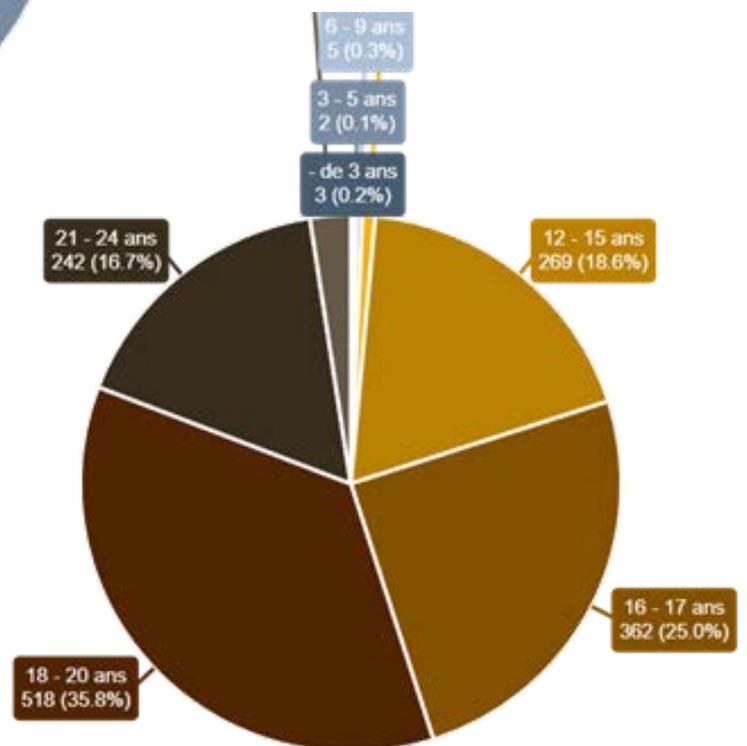
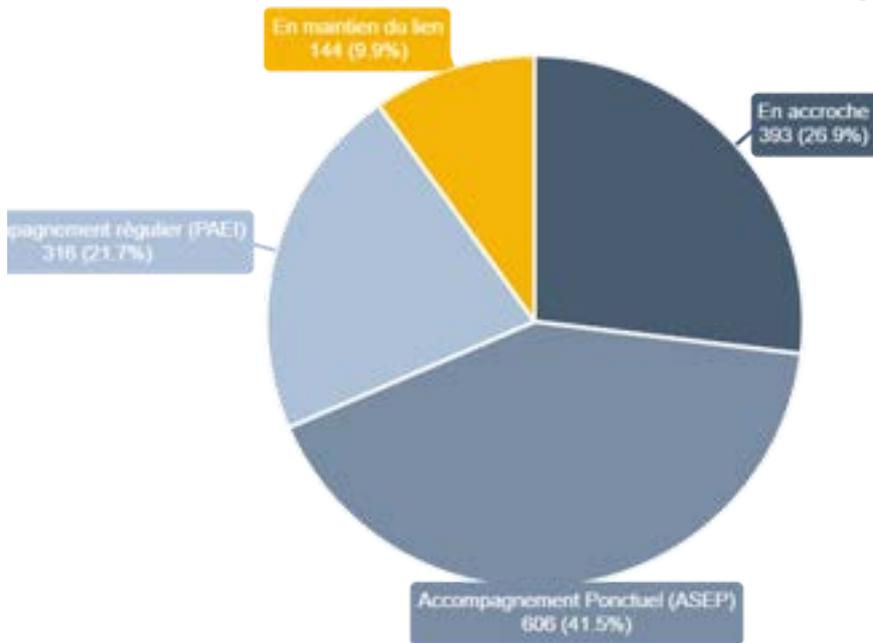


2 Chefs de service
29 travailleurs sociaux
1 psychologue
1 secrétaire

	Total de jeunes	dont nouveaux	en accroche	en PAEI (régulier)	en ASEP (ponctuel)	maintien de lien
Montreynaud	186	16	55	48	81	2
Crêt de roch-soleil	234	26	23	87	120	4
Sud est	77	8	18	18	21	20
Terrenoire Monthieu	89	14	13	17	26	33
Gier sud	302	81	103	67	122	10
Gier nord	286	86	101	64	113	8
Andrézieux	126	34	54	16	53	3
Ondaine	182	36	53	18	39	72

PREVENTION SPECIALISEE

1 459 Jeunes renseignés
321 nouveaux sur la période (22%)



PREVENTION SPECIALISEE

Equipe Gier Sud - 302 jeunes dont 81 nouveaux - 231 garçons et 71 filles

L'équipe tient une permanence les mercredis de 14h à 16h et les vendredis de 11h à 13h.

22 chantiers éducatifs ont été réalisés ; **144 jeunes** 31 filles et 113 garçons, pour un total de **645 heures**.
30 sorties ont été réalisées .

Séjours : 1 week-end à Marseille **6 jeunes** en lien avec le projet le foot oui... mais pas que ! **1 séjour Itinérant** en Espagne 5 jours 4 nuits avec **4 jeunes** âgés de 16/17 ans et 2 jeunes âgés de 18 ans.

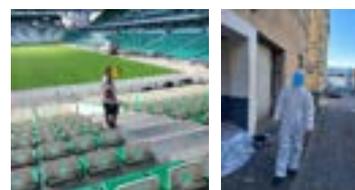
Projet **Un coup franc...Sur la culture 4 sorties** autour de la comédie et du théâtre, **4 soirées débats** avec un repas partagé et un séjour de 3 jours à Barcelone co-construit avec **6 jeunes** âgés de 16 à 17 ans.

ST CHAMOND CUP: Ce tournoi a réuni 156 personnes (joueurs, spectateurs, famille). **5 jeunes** impliqués.

18 actions ont été menées dans le cadre des VVV mairie.

Présence sociale : sur des temps forts organisés par la Ville et ou les associations comme la braderie, la fête des voisins, la fête de la musique, le carnaval, la rue des Artistes, les concerts, manifestations organisées par sport dans la ville, matchs de foot, soirée centre social Izieux le creux et Fonsala regroupant 40 jeunes entre 14 et 17 ans., le « cha pi tot », nuits des étoiles, « la Vogue », ...

Aire accueil éphémère : Dans le cadre du festival LA RUE DES ARTISTES, l'association Atout Monde souhaite proposer un lieu où les festivaliers pourront poser une toile de tente afin de passer une ou plusieurs nuits. Le service a souhaité se saisir de nouveau de cette opportunité en 2023 pour permettre aux jeunes accompagnés de gérer l'ère d'accueil sur 3 jours avec comme mission : l'accueil des festivaliers, les aider à s'orienter pour se rendre au festival, leur donner les informations sur le programme, les horaires du bus. Effectuer la distribution du petit déjeuner, nettoyage des sanitaires, du parc. **12 jeunes dont 7 filles et 5 garçons**.



Equipe Gier Nord - 286 jeunes dont 86 nouveaux - 136 filles et 150 garçons

L'équipe tient une permanence, appelée « Accueil citoyen » depuis 2021, dans ses locaux tous les mercredis matin de 10h à 13h30.

26 chantiers ont concerné **212 jeunes** (109 filles et 103 garçons) pour un total de **894 heures**.

Entretien, buffet, service, déménagement, débarrassage, peinture, organisation événementielle, accompagnement sorties (Personnes âgées, familles...), bricolage, relooking meubles, aide aux gardiens d'immeubles.

4 séjours : Barcelone en partenariat avec le centre social Henri Matisse avec un groupe mixte de **7 jeunes** âgés entre 14 et 18 ans / dans le Jura en partenariat avec le service jeunesse Mairie, Léo Lagrange, MJC pour une trentaine de jeunes / en Savoie avec un groupe de 6 filles âgées entre 15 et 22 ans.

1 Séjour intergénérationnel en Tunisie à HENZEL KAMEL en Tunisie, **16 bénéficiaires** porté par 6 jeunes filles du Grand Pont âgées de 15 à 18 ans.

68 actions collectives 75 jeunes identiques identifiés : Soccer, Match ASSE, Prévention vélo, activité boxe, sorties restaurant, cinéma, théâtre, Oxygène, bien être, match coupe du monde de rugby, chantier éducatif au stade Geoffroy Guichard en lien avec la coupe du monde de rugby financé par SEM, sensibilisation à la sécurité routière et instauration d'un dialogue jeunes/police nationale et municipale dans le cadre de l'activité casque d'or).

38 actions collectives en partenariat



PREVENTION SPECIALISEE

Equipe Saint Etienne Sud Est - 77 jeunes, dont 8 nouveaux jeunes - 59 garçons et 18 filles

263 heures de chantiers éducatifs ont été réalisés ; **15 filles et 52 garçons** (chantier nettoyage, buffets)

- **Séjours** : 1 séjour ski en partenariat avec la FJEP 5 filles et 6 garçons âgés de 14 à 17 ans.
- Projet "Et maintenant on va où ?" séjour à Prague 3 filles et 1 garçon de 13 et 14 ans et séjour à Paris avec 1 groupe du FJEP Métare 11 filles et 3 garçons de 14 ans à 17 ans.
- 10 **sorties** (Khéops, trampoline, match de rugby coupe du monde, baignade à Condrieu, escape game, tournoi de foot inter-quartiers, sortie vélo, accrobranche, parc de la Tête d'or, théâtre Arkomik) - 41 jeunes concernés dont 17 jeunes uniques
- **Animations pieds d'immeubles** : 7 actions ont été réalisées
- **Actions collectives partenariales** : Sortie vélo (13 garçons - 2 filles) et lac d'Annecy 7 filles - 9 garçons) avec le FJEP / soirées repas avec le centre social Sisley (10 jeunes)
- **Tournoi de basket** « promotion du basket sur les quartiers sud-est : y a pas que le foot ! :
- 4 jeunes adultes, garçons âgés de 18 à 22 ans des quartiers Sud/Est ont organisé un tournoi de Basket qui a rassemblé une quarantaine de jeunes dont vingt joueurs (garçons âgés de 14 à 22 ans).



Equipe Terrenoire - 89 jeunes dont 14 nouveaux - 64 garçons et 25 filles

L'équipe a 2 soirées de travail de rue prévues

266 heures de chantiers ont été réalisées

1 séjour de 3 jours sur Lyon avec 6 jeunes filles de 12 à 14 ans.

14 sorties : concert Nej, ghost and game, cinéma, médiathèque de Terrenoire, match de rugby Coupe du monde, le Pal, piscine, pique-nique à Saint-Victor, bowling, projet musique, restaurants.

Casque d'or : **4 jeunes** ont bénéficié de l'initiation à la pratique d'un 2 roues. Ils ont été sensibilisés aux règles de sécurité.

Le **festival avec le groupe Terrenoire** sur 2 jours, avec la participation des jeunes de la Prévention Spécialisée pour encadrer et sécuriser le trajet des enfants du centre social lors de la parade.



PREVENTION SPECIALISEE

Equipe de Montreynaud - 186 jeunes dont 16 nouveaux - 127 garçons et de 59 Filles.

480 heures de chantiers éducatifs : **41 jeunes** - 23 garçons et 16 filles, avec Alliad Habitat.

- Le Projet spécifique « Bulle d'Air » - **15 jeunes femmes** et travail avec le planning familial de Monistrol.
- La consolidation du partenariat avec le collège Marc Seguin.
- Mise en place d'un projet Européen avec l'UFCV / Espagne dans des logiques d'inter-échanges sur 2024.
- La mise en lien avec les chantiers TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la journée) porté par l'Association Rimbaud, permettant de travailler avec une infirmière du SIL'jeune les problématiques d'addictions.
- L'organisation de **3 séjours** : en Corse - **10 jeunes** / Portugal - **7 jeunes** + 1 en autonomie sur le « Projet environnement, Préservation des littoraux » **7 jeunes**.
- Un gros travail de lien avec l'Espace Jeunesse et une présence sociale sur l'aide aux devoirs.
- Des chantiers Banques Alimentaires une fois par mois avec SOS Violences conjugales.
- Notre présence chaque 1er dimanche du mois avec les ciné débats salle Aretha Franklin.
- Implication au journal de quartier.



Equipe Soleil Crêt de Roch - 234 dont 26 nouveaux - 127 garçons et de 107 Filles

378 heures de chantiers éducatifs : **94 jeunes** - 11 filles et 83 garçons, avec l'Association « Soleil Solidaire » sur le quartier du soleil par exemple.

- La mise en place d'une ressourcerie (vêtements, chaussures, vélos, produits d'hygiène...) au local du Crêt de Roch.
- La poursuite du travail avec les collègues, le Dispositif Relais et les situations de décrochage, réorientations scolaires.
- Séjour en Espagne : **6 jeunes**
- Travail avec les chantiers TAPAJ / Rimbaud et le SIL'jeune autour des questions d'addictions et de possibles remobilisations autour du CEJ-JR.
- La participation de l'équipe à des formations sur les questions de santé mentale face aux problématiques soulevées (fragilité psychologiques...).
- Mise en place de repas solidaires au local (petits déjeuners...) en réponse aux situations précaires.
- Le déménagement acté des locaux boulevard Jules Janin en perspective du déménagement du local de Prévention Spécialisée et notre ancrage pour le CIT du Crêt de Roc à la maison de quartier afin de poursuivre sur ce secteur d'intervention nos accompagnements.



PREVENTION SPECIALISEE

Equipe Andrézieux - 126 jeunes dont 34 nouveaux - 86 garçons et de 35 Filles.

622 heures de chantiers éducatifs **98 jeunes** - 32 filles et 66 garçons: avec Alliad Habitat / au stade Geoffroy Guichard / 15 jours de chantiers avec la commune.

- Réflexion de collaboration avec le collège « Jacques Prévert » avec la mise en place de Café Philo.
- Stand à la « Fête de la courge ».
- Festy Family : travail participatif sur les réunions de travail ainsi que dans sa mise place / Stand confiserie
- Temps fort avec le Nelumbo sur le Réveillon Solidaire.
- Présence sociale à fête de la musique.
- Séjour "Découverte de nos régions" (**5 jeunes**) en inter-échange avec le service de Prévention «Horizon 9» de Roubaix.
- Journée Ski : **5 jeunes**



Equipe Firminy - 182 jeunes dont 36 nouveaux - 117 garçons et de 65 filles.

Chantiers éducatifs : 380 heures à Firminy et **285 heures** à Unieux (désherbage, peinture de meubles et des chalets de la mairie de Firminy, nettoyage au cinéma le Quarto d'Unieux...).

Chantier buffet : Le Festyvocal de Firminy, biennale internationale de musique vocale contemporaine sur le site du Corbusier a permis à **4 jeunes** de participer au concert du « Chœur Festival » à l'Eglise St Pierre et de préparer puis servir un buffet pour 100 convives. Les jeunes ont été félicités pour leur chantier service si bien que l'équipe intègre désormais un nouveau chantier éducatif à son actif.

Actions collectives : des sorties à la journée (2 sorties à Annecy, VTT à Chalmazel, Aix les bains avec des jeunes de Firminy Vert, Sorties en partenariat avec le Centre Social de « Firminy Vert », Barbecue organisé avec les jeunes d'Unieux et de Firminy, sortie à Lyon avec des jeunes filles...). A partir de septembre, sortie avec des jeunes à un match de Foot à Lyon, Match coupe du monde de Rugby au stade Geoffroy Guichard, match de Basket à Lyon, Pièce de théâtre, Gala de Boxe « Fight Night One », Escape Game.

1 séjour éducatif : Super Besse - **5 jeunes** âgés de 13 à 15 ans

Partenariat : L'équipe éducative a tenu des temps de permanence toutes les semaines à France Service puis uniquement un lundi par mois en fin d'expérimentation.



ESPACE JEUNESSE MONTREYNAUD

L'Espace Jeunesse est un équipement d'éducation populaire qui a démarré son activité en décembre 2019, et accueille les jeunes de 14 à 25 ans pour des activités de loisirs, de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement de projets. Elle est située au sein du quartier de Montreynaud (QPV) à Saint Etienne.

EN 2023



58 28

Quelques chiffres en 2023

86 JEUNES ACCOMPAGNES

sur le secteur 14/17 ans



1 Chef de service
2 animateurs
+ 2 renforts l'été

Les éléments forts 2023

L'ACCUEIL DE JEUNES MINEURS :

Cet espace réservé aux mineurs leur permet d'être aussi accueillis avec le secteur des jeunes adultes dans un cadre très précis et sur des projets transversaux. Ces moments sont l'occasion de mettre en place des projets ou bien de recevoir les jeunes sur des temps d'échanges informels. C'est un temps pour s'initier à l'autonomie, pour organiser un futur séjour et pour apprendre également les contraintes inhérentes à la vie en groupe. Comme supports, nous les recevons autour d'une table de billard ou de jeux de société. Parfois, nous organisons avec eux des débats autour de sujets de sociétés qui leurs tiennent à cœur.

Les éducateurs de la Prévention Spécialisée passent aussi sur notre site rencontrer les adolescents pour nous apporter un soutien et un savoir-faire éducatif. La majorité des jeunes qui se rendent ici sont des usagers habitués et qui ont déjà réalisé des projets d'envergures pour la plupart d'entre eux. Ils se confient beaucoup pendant ces moments sur leur vie personnelle, sur leurs expériences ainsi que sur leurs difficultés. Ces temps ont lieu lors des soirées hors vacances scolaires et les mercredis après-midi.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :

Cet espace est dédié au soutien scolaire en direction des adolescents et pour les jeunes majeurs qui le souhaitent. Six bénévoles assurent le suivi des jeunes dans l'aide au travail scolaire. Un accompagnement de qualité s'envisage en lien avec les parents. C'est pourquoi, nous sommes régulièrement en contact avec eux. Nous sommes aussi soutenus par nos collègues éducateurs qui viennent parfois en renfort lorsque cela s'avère nécessaire. La Caisse d'Allocation Familiale nous soutient pour réaliser des animations qui favorisent les capacités d'apprentissages et l'ouverture culturelle.

LES CHANTIERS :

Ce levier pédagogique que nous utilisons pour l'autonomisation et la valorisation des jeunes leurs permet d'avoir des coûts accessibles pour le paiement de leurs activités. C'est aussi un moyen de montrer aux habitants qu'ils sont des acteurs dans leurs quartiers avec par exemple le nettoyage de proximité avec nos collègues de la Prévention Spécialisée. Nous sollicitons les jeunes pour la distribution du journal en partenariat avec le PIMMS, ou en partenariat avec les magasins KING JOUETS pour l'emballage des cadeaux... Cet outil est très intéressant car nous pouvons observer les jeunes sur un autre aspect que dans celui du loisir. C'est aussi un moment d'échanges et de responsabilisation. Nous pouvons à cet effet : poser des objectifs de réalisation avec le jeune.

Parallèlement, dans le cadre de notre atelier Radio nous avons réalisé une émission en podcast avec des jeunes et nos collègues éducateurs. Celle-ci avait pour objectifs de parler du dispositif « Cité Educative » avec les enfants.

ESPACE JEUNESSE MONTREYNAUD

LES VACANCES SCOLAIRES :

Ce secteur de notre activité permet de proposer à nos usagers des loisirs mixtes à la fois sportifs, divertissants et culturels. Nous souhaitons que nos programmes d'activités soient variés et que tout le monde puisse s'y retrouver et avec une ouverture culturelle.

Ces moments-là sont l'occasion d'accueillir de nouveaux jeunes avec qui nous construirons de nouveaux projets. Cette étape est en générale celle qui fidélisera de futurs adhérents. C'est pourquoi, nous veillons à la qualité de notre accueil et nous faisons en sorte que nos activités soient de qualité. Nous voulons ensuite que nos journées ou demi-journées soient des séances d'apprentissage à la citoyenneté, l'autonomie et la responsabilisation.

Nous recrutons à chaque vacances deux animateurs vacataires afin de renforcer notre équipe. Par ailleurs, une animatrice nous permet d'avoir une « personne référente » pour nos groupes de filles. Cela les rassure naturellement et sécurise aussi les parents.

LES PROJETS :

Ce secteur-là représente la partie la plus importante de notre activité car elle est très sollicitée par les jeunes. Ces derniers ont compris les enjeux d'apprentissage et de découverte qu'elles leurs apportent sur le long terme. Les parents nous sollicitent aussi pour que leurs enfants participent aussi à ces actions. En effet, ce levier éducatif se déroule sur une période de moyen ou long terme. Il met les jeunes en situation d'autonomie, de participation active, de recherche et de négociation avec les autres.

Nous souhaitons que les projets qu'ils vont réaliser généreront aussi un sentiment de satisfaction, d'auto-satisfaction et de valorisation. Nous exigeons enfin de leur part qu'ils fassent l'effort de s'adapter à des contextes. Nous voulons que ces projets soient utiles pour les habitants et qu'ils entraînent la création de nouvelles actions.

LE SEJOUR CORSE :

Ce séjour d'une durée de 5 jours a permis d'accompagner **10 jeunes** âgés de 14 à 18 ans pour découvrir la Corse et sa culture. Nous avons mis 10 mois pour préparer ce projet avec eux et pour constituer une équipe de jeunes cohérente et capable de vivre ensemble cette expérience. Cette dernière a garanti à nos usagers un dépaysement important permettant de découvrir la plongée sous-marine et d'être en lien avec les corses lors de ce voyage.



Ils ont aussi fait beaucoup d'efforts pour s'adapter au contexte et ont partagé avec les locaux des moments d'échanges intéressants sur la culture de chacun. Nous avons en amont préparé les jeunes sur les questions d'interculturalité lors de débats en soirée. Nous avons programmé des randonnées à pied et à vélo le long du littoral d'Ajaccio.

Ce séjour a permis de désamorcer certains préjugés sur cette île qui les fascinent. Cette action a été intéressante car elle a aussi préparé les jeunes qui venaient d'accéder à la majorité de pouvoir préparer le passage pour le secteur 18-25 ans.

SEJOUR SKI :

Ce séjour au Grand Bornant était très intéressant car il a rassemblé trois groupes issus de territoires différents St Etienne, Andrézieux et Roubaix. Cette action a permis à des jeunes éloignés des sports d'hiver de se retrouver et de vivre ensemble des moments d'échanges. Ce séjour était mixte et apportait un équilibre dans la mixité. Beaucoup de jeunes du quartier n'ont pas accès aux sports d'hiver et ne savaient pas skier, ils ont pu progresser rapidement. Il y a eu un grand travail de préparation en amont avec nos partenaires afin de créer un lien entre les jeunes. Cela s'est fait en visioconférence entre les jeunes. Nous avons ensuite demandé aux jeunes de notre structure de préparer une course d'orientation sur le quartier. Cela a permis de faciliter le mélange des groupes et de faire plus ample connaissance.



ESPACE JEUNESSE MONTREYNAUD

LE PROJET DEFIS SOLIDARITE :

Ce projet a concerné 20 jeunes au total. Les filles étaient très présentes sur le Cross Solidaire. Cette action a sollicité un travail de préparation important avec nos partenaires (Pompier de St Just St Rambert et AIMCP de la Loire).

Le travail administratif afin d'obtenir les autorisations pour les mises à disposition de la Maison de la Pêche et de l'Etang David a été très conséquent. Les adolescents ont participé à des manœuvres avec les pompiers (Incendie, Sauvetage en hauteur, Visite Centre de Traitement des Appels et CODIS au SDIS 42, Secourisme « Gestes Qui Sauvent »).

Un groupe a d'ailleurs participé au Championnat d'Europe de Joëlettes à St Galmier en transportant une personne porteuse de handicap. Cette course en milieu rural à l'Etang David sur la commune de St Just St Rambert a permis aux participants d'être encouragés par les habitants et les familles des jeunes souffrant d'invalidités. Nous avons travaillé avec eux la question du Handicap grâce aux bénévoles de l'AIMCP de la Loire.

Les jeunes vont passer le PSC1 avec l'Union National des Pompiers. Ils ont découvert la joëlette et ont fait don de leur temps pour les personnes handicapées.

Nous voulions que ce projet permette aux jeunes de faire tomber leurs idées reçues. Nous souhaitons en effet, que ce projet ouvre des perspectives à ces adolescents sur la citoyenneté et leur participation au service des autres.



La journée de la femme du 8 MARS :

Cette action en partenariat avec le « Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud » et la Prévention Spécialisée a permis d'organiser une après-midi dans les locaux de l'Espace Jeunesse. A cette occasion nous avons proposé aux familles et aux jeunes un théâtre forum organisé par les adolescents du groupe théâtre de notre structure.

Les sketches ont permis de débattre sur la question des inégalités que les femmes subissent dans notre société. Ce temps a été festif car nous avons aussi proposé un espace afin que les personnes qui souhaitaient danser puissent le faire. C'était d'ailleurs une de leurs demandes.

Les dames de l'atelier couture du CVEM ont pu représenter leurs créations au cours d'un défilé. Ce temps a donné un espace d'expression à tous les participants. Une majorité de femmes et de jeunes étaient présents. De très bons sujets ont été abordés dans la libre expression : l'accès à l'emploi, le harcèlement, le masochisme, etc...



ESPACE JEUNESSE MONTREYNAUD

Les perspectives 2024

- Poursuivre cette année le projet « Déficit Solidarité » avec les pompiers de St Just St Rambert, Les Jeunes Sapeurs-Pompiers et les scouts de France. Nous souhaitons par ailleurs acheter une joëlette afin de développer cette activité sur le quartier et l'utiliser pour participer à des rencontres régionales.
- Proposer des soirées jeux de société en direction des familles.
- Lancer une exposition sur le thème du Rap Français dans nos locaux.
- Proposer aussi un séjour de chantier de rénovation de monuments à Marseille.
- Continuer nos échanges et nos rencontres avec les maisons de retraite du territoire grâce au support des jeux en bois.
- Poursuivre notre projet Radio.
- Démarrer un Projet de Solidarité Internationale avec le Maroc.
- Lancer le projet Culture et Jeunesse.
- Nous investir sur le projet « Jeux Multisports » avec Le Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud.



POLE PLACEMENT EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES

ENSEMBLE BEL AIR
MACHIZAUD

LE PEXT

LES ACCUEILS DE JOUR
SSIG GENS DU VOYAGE

PLIE

FAJD

Le Pôle PES

Le Pôle Placements en Établissement et Services se compose de 18 entités regroupées en 5 ensembles ou services répartis sur 17 lieux différents.

Les faits marquants à l'échelle du pôle sur 2023 sont de différentes natures :

L'intégration de nouvelles activités à partir de septembre 2023 :

- L'activité Gens du Voyage
- L'activité PLIE
- L'activité CEJ-JR

Machizaud a fait évoluer son projet : l'orientation des enfants sur les différentes structures ne se fait plus au regard de leur âge, mais de la **volonté de maintenir les liens de fratries**.

Nous avons également développé la **mixité sur Bel Air** pour accueillir de jeunes filles au sein du Foyer, des « apparts » et du PEXT.

Les établissements ont œuvré à accompagner et à soutenir un nombre plus important de fratries au cours de l'année, offrant un environnement adapté à leurs besoins spécifiques. Cette réalité souligne l'engagement du pôle à fournir un accompagnement individualisé et à répondre de manière approfondie aux besoins des enfants au sein de fratries, contribuant ainsi au bien-être et au développement des enfants.

Concernant le Foyer Bel Air, cette année nous avons pu éprouver pleinement la **pertinence de la création du studio semi-autonome**. Chaque jeune dont le projet personnalisé se projette sur une orientation à l'Appart bénéficie d'une mise en situation en passant par le studio. Ce nouvel outil a permis de préparer au mieux les jeunes dans leur transition tant au niveau de l'autonomie physique que psychique. Éprouver cette indépendance sous le regard bienveillant de l'équipe permet de repérer les forces et faiblesses du jeune. Ces observations sont des éléments essentiels pour le relais entre les équipes du foyer et de l'Appart. Cet outil nous permet d'améliorer notre accompagnement au bénéfice du jeune et de son parcours au sein de l'institution.

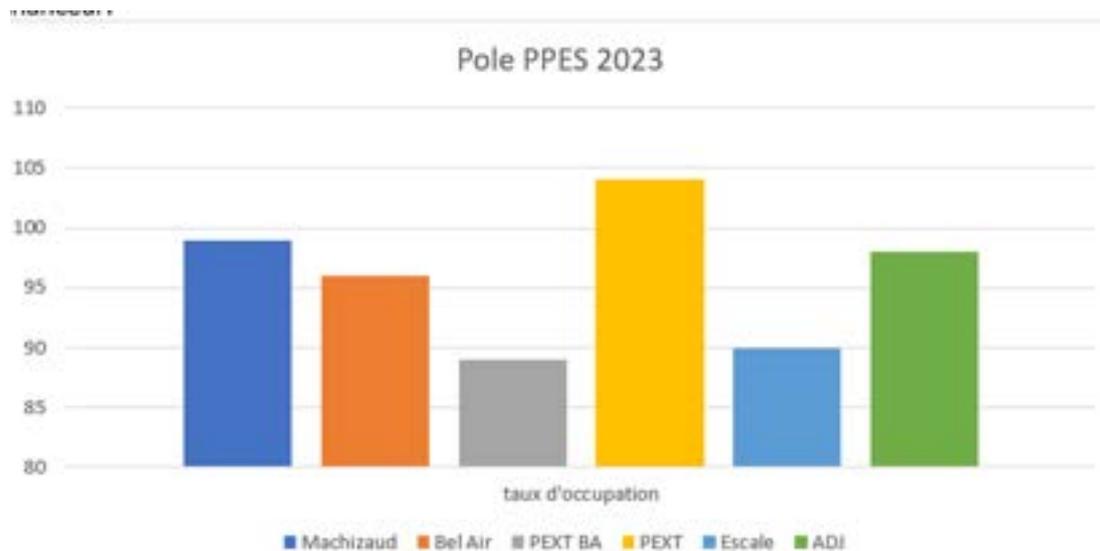
En décembre, l'activité des Funambules s'est arrêtée. Nous avons travaillé à la mise en œuvre de projets éducatifs adaptés aux 4 enfants. Nous avons également proposé le redéploiement des salariés désireux de rester au sein de Sauvegarde42.

En contrepartie, des moyens supplémentaires ont permis de répondre à un certain nombre de besoins identifiés :

- Le service du PEXT qui accompagnait jusqu'alors 42 enfants a vu sa capacité d'accueil augmenter à 54 places : 30 à St Etienne, et 24 à Roanne
- L'UJM de l'Appart accompagne 3 jeunes supplémentaires.

Au niveau de l'activité, l'année 2023 a été soutenue et dans l'ensemble conforme à la cible financeur.

Le pôle PES



3 CVS par ensemble sont organisés par année civile : 3 pour Machizaud et 3 pour Bel Air. Une réunion de service est réalisée par ensemble (Machizaud, Bel Air) par année.

Les perspectives à venir

Outre les fiches actions en cours de travail sur Bel Air et Machizaud, nous travaillons à l'élaboration de différents **projets de service** pour 2024 :

- **Le PEXT**
- **Les ADJ**

Les activités du **PLIE « basculeront » auprès de l'ADAPEI de la Loire au 1er avril 2024**. L'activité **Gens du Voyage s'arrêtera** au sein de Sauvegarde42 **au 31/12/24**. Une **réflexion sur la poursuite du CEJ-JR** sera à engager à la fin du premier semestre 2024. Nous nous devons d'accompagner au mieux le transfert de ses activités, tant du côté des personnes accueillies que des professionnels concernés.

La **démarche qualité** se poursuivra avec l'auto-évaluation des activités MECS.

Le **périmètre de la cuisine de Machizaud sera élargi** afin de se conformer davantage à la réglementation en la matière.

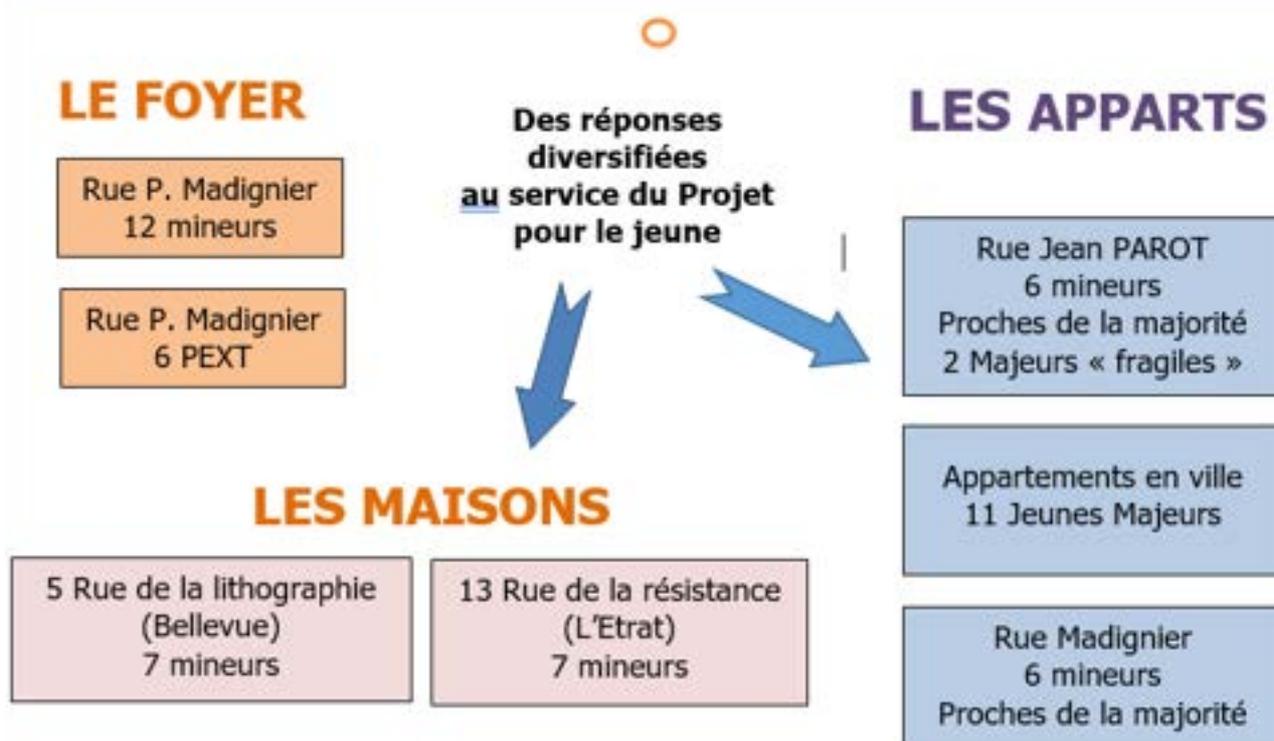
Le **périmètre des astreintes éducatives fera l'objet d'une réflexion** afin d'améliorer la permanence éducative sur l'ensemble des structures du pôle accueillant des mineurs.

Une feuille de route sur la correction économique devra être construite sur 2024 pour une opérationnalité dès 2025.

Vincent JOUBERT, directeur

Ensemble BEL AIR

L'Ensemble Bel-Air est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), qui accueille pour des séjours de durée variable des adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par le Juge des Enfants. Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire).



Quelques chiffres en 2023

EN 2023



91

JEUNES ACCOMPAGNES

76 15



19 871 JOURNEES au total

96%

TAUX D'OCCUPATION DES MINEURS



2 Chefs de service
 22 travailleurs sociaux - 7 surveillants de nuit
 4 maitresses de maison - 2 agents de services généraux
 2 psychologues - 2 secrétaires

Ensemble BEL AIR

Quelques chiffres en 2023

Les Maisons	25 jeunes accompagnés 11 nouveaux 35 candidatures	25 garçons	12 sorties Age moyen: 16 ans
Le Foyer	21 jeunes accompagnés 9 nouveaux 36 candidatures	19 garçons 2 filles	8 sorties Age moyen : 16 ans 1/2
le PEXT H	8 jeunes accompagnés 2 nouveaux 20 candidatures	7 garçons 1 fille	5 sorties Age moyen : 16 ans 1/2
L'Appart	24 jeunes accompagnés 20 mineurs - 17 majeurs 39 candidatures de mineurs	Mineur : 11 garçons 9 filles Majeur : 14 garçons 3 filles	Mineur 7 sorties Age moyen : 17 ans 1/2 Majeur : 8 sorties Age moyen: 19 ans

Les éléments forts 2023

Maison de Bellevue : 13 adolescents suivis en 2023 : 5 placements en garde - 5 placements directs - 3 accueils provisoires

Maison de l'Etrat : 12 adolescents suivis en 2023 : 6 placements en garde - 3 placements directs - 3 accueils provisoires

Les Maisons de Bel-Air continuent de répondre à un besoin de certains jeunes d'être accompagnés au plus près de leurs familles proches et élargies. En 2023, aucun des 11 accueils ne fait suite à un placement en MECS. Les orientations sur notre structure sont majoritairement construites après des placements type PEXT (7 jeunes) et accueils de jour (2 jeunes). Afin d'accompagner ces primo-accueils en internat de manière progressive, la majorité des adolescents a bénéficié de placements séquentiels.

Les équipes des maisons ont donc pensé le travail éducatif en étroite collaboration avec les familles. Elles organisaient régulièrement des visites à domicile pour soutenir les compétences parentales dans l'environnement d'origine. Cette articulation permet de vérifier si un retour en famille est envisageable rapidement. Elle préserve le jeune d'un sentiment de rupture et d'isolement, tout en lui permettant d'éprouver les bénéfices du placement. Ce fonctionnement offre aux adolescents la possibilité de penser leurs projets au plus près de leur réalité et favorise l'adhésion de chacun. Cette année, cela s'illustre par le retour de 5 jeunes au domicile de leurs parents et l'orientation de 3 adolescents sur le dispositif L'Appart.

Les Maisons ont connu en 2023 l'accueil et la réorientation rapide de 5 jeunes : 3 sont retournés en famille et 2 ont été orientés vers des accompagnements davantage adaptés à leurs situations familiales.

Ensemble BEL AIR

Du côté des équipes, cette année a été marquée par des changements de professionnels. Chacune des Maisons a connu le départ d'un éducateur souhaitant découvrir l'accompagnement proposé par L'Appart de Bel Air. Le projet des Maisons n'en reste pas moins attractif professionnellement puisque le recrutement de deux éducatrices expérimentées s'est fait par le biais de mobilités internes à l'association.

Depuis novembre, la réorganisation de l'ensemble Bel-Air a permis aux deux Maisons de bénéficier de la même cheffe de service éducatif. L'objectif est d'amener davantage de fluidité dans l'évolution des projets des Maisons et dans le fonctionnement en mutualisation.

Cet esprit d'ensemble a également été insufflé à travers plusieurs projets éducatifs menés par les équipes de Bel-Air. Depuis septembre, des rendez-vous mensuels comme des soccers ou des soirées jeux de société permettent aux jeunes des deux Maisons, ainsi qu'à ceux de l'Ensemble Bel-Air de se retrouver pour des temps de loisirs et de cohésions. Dans le même ordre d'idée, les équipes des Maisons proposent dorénavant aux jeunes du Foyer de pouvoir les rejoindre pendant des temps de week-end ou de vacances pour leur permettre de s'éloigner d'un collectif parfois trop important au quotidien.

Comme pour les années précédentes, les équipes des Maisons ont eu à cœur de transmettre aux jeunes l'accès à une vie culturelle. L'équipe de Bellevue a ainsi proposé des sorties collectives au théâtre, au cinéma et à des ateliers autour du break dance. La Maison de l'Etrat a quant à elle continué à faire vivre le « pass-culture » pour que chaque jeune choisisse individuellement un événement ou un objet culturel. De plus, l'heure sans téléphone s'est muée en heure sans écran pour permettre aux adolescents de s'extraire des mondes numériques de manière hebdomadaire.

Les jeunes des Maisons ont aussi bénéficié d'ateliers de prévention autour de la santé. Ils ont pu découvrir la pièce de théâtre « Erospolis » sur le thème de la vie affective et sexuelle et participer à des temps d'échanges avec une intervenante conseillère conjugale au sein même des Maisons. Parallèlement, l'association Rimbaud est intervenue à deux reprises auprès des jeunes de la maison de Bellevue par le biais d'ateliers collectifs, l'objectif étant de leur permettre de mieux comprendre les conduites addictives et ainsi les aider à s'en protéger.

Le Foyer : 29 adolescents suivis en 2023 : 24 placements en garde - 2 placements directs - 3 accueils provisoires

L'année 2023 vient entérinée l'organisation d'équipe avec une astreinte éducative. Les points d'évaluation fixés dans l'année viennent confirmer la plus-value de ce fonctionnement apportant cohérence et continuité éducative. C'est un outil éducatif à part entière qui est pleinement intégré dans les pratiques professionnelles de l'équipe.

Cette année nous avons pu éprouver pleinement la pertinence de la création du studio semi-autonome. Chaque jeune dont le projet personnalisé se projette sur une orientation à l'Appart bénéficie d'une mise en situation en passant par le studio. Ce nouvel outil a permis de préparer au mieux les jeunes dans leur transition tant au niveau de l'autonomie physique que psychique. Éprouver cette indépendance sous le regard bienveillant de l'équipe permet de repérer les forces et faiblesses du jeune. Ces observations sont des éléments essentiels pour le relais fait entre les équipes du Foyer et de l'Appart. Cet outil nous permet d'améliorer notre accompagnement au bénéfice du jeune et de son parcours au sein de l'institution.

Ensemble BEL AIR

Ce qui marquera l'année 2023 au fer rouge sera l'apparition de la mixité au sein du foyer. Depuis toujours doté d'une habilitation à recevoir un public mixte, l'histoire a bâti Bel Air avec l'idée que l'institution n'accueillait que des garçons.

Les besoins du territoire, la volonté de se raccorder avec l'évolution de la société, nous a conduit à mener une réflexion, en équipe, sur nos modalités d'accueil. A l'heure des questions du genre, le passage à la mixité est apparu comme une évidence. C'est donc sereinement et avec envie que nous avons accueilli la première fille au foyer en novembre.

Le PEXT :

Cette année, nous avons rencontré des difficultés à réaliser l'activité demandée, la cible n'a pu être atteinte, 88.6% de taux d'activité réalisé contre 100% attendu.

Cette situation s'explique par plusieurs éléments.

Le PEXT de Bel Air manque de visibilité auprès de nos partenaires. N'étant pas un service dédié à part entière, il n'est pas repéré en tant que tel sur le territoire. Malgré l'utilisation du logiciel départemental UGO, les sollicitations restent éparses.

Vient s'ajouter la particularité de son adossement au Foyer, qui fait naître la contrainte de l'âge défini par notre agrémentation. Un repli ou un répit s'effectue sur une place dédiée au sein du Foyer. Un(e) jeune accompagné dans le cadre d'une mesure PEXT doit avoir entre 13 et 18 ans.

Malgré ces faiblesses et contraintes repérées, le PEXT Bel Air possède un atout à souligner : la dextérité au répit et repli.

Sur les jeunes suivis en PEXT en 2023, 13 périodes de répit/répit ont été mises en œuvre. Cette capacité à savoir répondre rapidement et avec finesse au besoin des situations est mise au service de l'Ensemble Bel Air et du pôle PPES. En effet, nous avons également répondu à 5 besoins d'accueil en dehors du PEXT Bel Air : ce sont 4 jeunes accompagnés par les Maisons et un jeune accompagné par le PEXT (service dédié).

L'Appart: 20 adolescents suivis en 2023 dont 9 entrées : 5 placements en garde - 1 placement direct - 2 accueils provisoires et 1 contrat jeune majeur.

L'expérience de la semi-autonomie est un des éléments majeurs du projet de l'ensemble Bel-Air. Il permet de préparer une éventuelle suite via son Unité Jeune Majeur. Il offre aussi aux jeunes, ayant la capacité et le désir, d'expérimenter une forme de responsabilisation et d'autonomie plus importante. Cette expérience est un vrai plus dans le parcours que l'on peut proposer aux jeunes.

Conseil à la Vie Sociale - CVS

Cette année nous avons pu réaliser 3 Conseils de la Vie Sociale regroupant l'Ensemble Bel Air. Chaque service a été à chaque fois représenté. Les jeunes, les éducateurs comme les membres du Conseil d'Administration sont investis dans ces conseils. La mobilisation des « anciens » et des parents est à chaque fois recherchée mais rarement effective.

Un travail de réflexion et d'axe d'amélioration avec le Département dans le cadre d'un groupe de travail a également été initié. Un chargé de mission a pu assister à un CVS pour en comprendre le fonctionnement.

Ensemble BEL AIR

Les perspectives 2024

La finalisation du projet de service nous a permis de dégager 4 fiches actions pour les 5 prochaines années :

- Fiche action n°1 - La loi de 2022 en synergie avec la loi de 2002
- Fiche action n°2 - Mobiliser le pouvoir d'agir du jeune en prenant appuis sur les compétences parentales
- Fiche action n°3 - Travailler aux évolutions des accueils au regard des besoins du territoire
- Fiche action n°4 - Définir les modalités d'intervention du PEXT dans le cadre contraint d'une collectivité éducative

Chaque fiche action est construite sur le modèle de l'HAS avec la définition des objectifs, des porteurs du projet, des moyens à mettre en œuvre, des partenaires concernés, du calendrier et des indicateurs d'évaluation.

Stéphanie FAURE et Annalia DREVET
Chefs de service

MACHIZAUD

Machizaud est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), qui accueille en internat ou en accueil de jour, pour des séjours de durée variable, des enfants dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou par le Juge des Enfants.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire)

L'établissement est situé à 2,5 kms de Terrenoire (quartier stéphanois) sur la route de la Chabure qui va à Saint Chamond. Le site est donc plutôt « campagne » tout en étant proche du centre de Saint-Etienne. Un parc arboré offre un vaste espace de jeux aux enfants.

Au sein de ce parc, des petits bâtiments accueillent deux unités éducatives d'internat :

- L'unité éducative 1 accueille des enfants de 4 à 8 ans
- L'unité éducative 2 est plutôt centrée sur les jeunes de 8 à 13 ans.
- L'unité éducative 3, située rue Chomier dans le quartier de Bellevue, offre aux adolescents une capacité d'autonomie plus réelle et propice à la prise en compte de leur attente, de leur développement. La pratique éducative est aussi plus attentive à leur problématique, les préoccupations spécifiques à cette tranche d'âge.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



53

JEUNES ACCOMPAGNES

42 17



10 141 JOURNEES

99,2%

TAUX D'OCCUPATION



2 Chefs de service

15 travailleurs sociaux - 3 maitresses de maison
1 cuisinier - 1 commis de cuisine - 6 surveillants de nuit
1 psychologue - 1 secrétaire



MACHIZAUD

Quelques chiffres en 2023

31 candidatures	26 jeunes entrés	25 jeunes sortis
Age moyen à l'entrée: 7 ans 1/2	Age moyen à la sortie: 9 ans	Orientations : 11 retours en famille 1 en famille d'accueil 13 autres
Présences au 31/12 9 filles et 19 garçons	7 placements directs 20 placements en garde 1 accueil provisoire	Durée moyenne de placement : 1 an et 1/2
12 fratries accueillies	21 enfants ont des soins médicaux réguliers et 3 ont un traitement neuroleptique	

Les éléments forts 2023

Au cours de l'année écoulée, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Machizaud a accueilli et pris en charge un total de 53 enfants. Cependant, une analyse plus approfondie des données révèle, en détaillant le nombre de suivis par Unité Educative, un total qui s'élève à 60 enfants. Il est important de souligner que cette différence de 7 enfants s'explique par des changements d'unité éducative survenus au cours de l'année. En effet, 7 enfants ont été comptabilisés à deux reprises au lieu d'une, en raison de leur transition d'une unité éducative à une autre. Cette clarification permet de rendre compte précisément de la diversité des parcours des enfants accueillis et de garantir une présentation fidèle de notre activité.

Il est important de souligner une observation significative liée aux chiffres statistiques des entrées et sorties, particulièrement au sein de l'Unité Educative 1. Au cours de cette période, nous avons enregistré une augmentation notable de ces données par rapport aux années précédentes. Cette variation s'explique par le suivi particulier d'une fratrie composée de cinq enfants. Ce groupe, caractérisé par des placements multiples, a connu deux entrées et deux sorties distinctes au cours d'une période très courte. La complexité de la situation a engendré une dynamique inhabituelle au sein de l'unité, mettant en lumière la nécessité d'une gestion attentive et adaptative des cas individuels au sein de notre établissement.

Machizaud a fait évoluer son projet : l'orientation des enfants sur les différentes structures ne se fait plus au regard de leur âge, mais de la volonté de maintenir les liens de fratries.

L'activité à plus de 99% est à retenir.

MACHIZAUD

L'année 2023 se caractérise par :

- une augmentation significative des entrées mettant en évidence des variations dans les tranches d'âge accueillies. Cette évolution suggère l'importance d'adapter les programmes et les services pour répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis, en particulier dans la tranche d'âge de 4 à 8,5 ans, qui a enregistré une augmentation notable.
- une augmentation significative des sorties avec des variations notables dans les tranches d'âge concernées. Cette évolution suggère la nécessité d'ajuster les programmes et les services pour répondre aux besoins spécifiques des enfants sortants, en particulier dans les tranches d'âge de 4 à 8,5 ans et de 8,5 à 11,5 ans, qui ont enregistré des changements significatifs au fil du temps.

En 2023, les placements en garde diminuent légèrement à 20, les placements directs augmentent à 7, et un nouvel accueil provisoire est enregistré.

Machizaud a accompagné un total de 12 fratries. L'établissement a œuvré à accompagner et à soutenir un nombre plus important de fratries au cours de l'année, offrant un environnement adapté à leurs besoins spécifiques. Cette réalité souligne l'engagement de Machizaud à fournir un accompagnement individualisé et à répondre de manière approfondie aux besoins des enfants au sein de fratries, contribuant ainsi au bien-être et au développement des enfants.

Conseil à la Vie Sociale - CVS

3 CVS ont été réalisés sur l'année 2023. Du fait de l'âge des enfants, les préoccupations restent très matérielles. Pour autant, en lien avec le travail éducatif réalisé, chaque groupe de jeunes avait un représentant élu présent à chaque CVS avec un travail de groupe réalisé en amont afin de porter les demandes de chaque groupe.

Les perspectives 2024

La finalisation du projet de service nous a permis de dégager 4 fiches actions pour les 5 prochaines années :

- Fiche action n°1 - La loi de 2022 en synergie avec la loi de 2002
- Fiche action n° 2 - L'évolution des pratiques au regard des besoins des enfants et du territoire.
- Fiche action n° 3 - Mise en œuvre d'un bâti au service d'un projet
- Fiche action n° 4 - Soutien à la parentalité : création d'une maison des familles sur le site de MACHIZAUD

Chaque fiche action est construite sur le modèle de l'HAS avec la définition des objectifs, des porteurs du projet, des moyens à mettre en œuvre, des partenaires concernés, du calendrier et des indicateurs d'évaluation.

ERIC CHATAGNERET ET SANDRINE GAUCHER
Chefs de service



Le PEXT

Le Placement Externalisé est un service exerçant des mesures de placement qui se déroulent au domicile des parents. Ce mode d'accompagnement éducatif répond à la volonté de Sauvegarde 42 de développer les pratiques en fonction des évolutions, des besoins des familles et des mutations constantes de l'environnement sur le territoire. Le PEXT répond aussi aux orientations de la réforme de la protection de l'enfance soucieuse à la fois du bien-être du jeune et de la continuité de la stabilité affective qui doit l'entourer.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire)

Les interventions sont centrées sur les besoins fondamentaux de l'enfant, les droits de l'enfant, des lois de 2002, 2007, 2016 régissant la protection de l'enfance en danger. Elles étaient encadrées par une note du CD42 de 2014 qui vient d'être réactualisé en février 2022.

Nos interventions s'appuient sur une décision judiciaire ou administrative liées à la protection de l'enfant ou de l'adolescent qui déterminent les attendus de nos accompagnements.

L'enfant ou l'adolescent peut nous être confié dans le cadre d'un placement direct, ou bien il peut être confié à l'ASE qui devient alors le service gardien et nous délègue l'exercice de la mesure.

Il s'agit bien d'un placement, l'enfant est confié au service mais il reste hébergé chez ses parents. La question de la responsabilité partagée est ainsi au cœur de l'intervention éducative.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



74

JEUNES ACCOMPAGNES

47 27



15 976 JOURNEES

104,2%

TAUX D'OCCUPATION



1 Chef de service
8 travailleurs sociaux
1 psychologue
2 secrétaires



Le PEXT

Quelques chiffres en 2023

74 jeunes accompagnés 49 Loire Sud et 25 Loire Nord	15976 journées réalisées 11110 Loire Sud et 4866 Loire Nord	
55 candidatures 7 Loire Sud et 18 Loire Nord	32 jeunes entrés 19 au Sud et 13 au Nord	27 jeunes sortis 20 au Sud et 7 au Nord
Mesures avant Pext: 40 en AEMO - 24 sud et 16 nord 24 en MECS - 20 sud et 4 nord 5 en AED - 4 sud ET 1 nord	Types de mesures de placement 50 garde ASE - 38 sud et 12 nord 19 placements directs - 10 sud et 9 nord 5 Pext administratif - 1 sud ET 4 nord	Durée moyenne d'accueil : 20 mois
Orientation : 3 placements en MECS 5 en AEMO	Orientation : 14 sans mesure dont 1 majorité 3 contrats jeune majeur	

Cette année a marqué un changement de pratique dans la procédure d'admission. Le service ne refuse aucune candidature, en l'absence de place, les mesures restent sur liste d'attente jusqu'à une admission possible.

93% des mesures PEXT sont des placements judiciaires, et 7% sont contractualisées avec les Inspecteurs Enfance.

Concernant les placements judiciaires, 72% des enfants sont confiés au service gardien et 28% des enfants sont en placement direct.

Dans 58% des situations, aucune mesure ne fait suite à l'accompagnement du PEXT, 11% des situations ont basculé sur un placement résidentiel et 18% vers une mesure de milieu ouvert.

LE REPLI

Comme nous le nommions l'année précédente pour tout établissement ou service à qui l'on confie des mesures de placement qui sont exercées au domicile des parents (mesures de placement externalisé), il est demandé d'avoir les moyens de mettre en place une mise à l'abri temporaire dans le cadre d'une protection face à un danger pour l'enfant ou pour l'adolescent lorsque la situation familiale nécessite une protection momentanée de l'enfant ou de l'adolescent.

Ce temps d'accompagnement éducatif pour protéger dans l'urgence est nommé REPLI.

Plusieurs possibilités de REPLI sont à la disposition de l'équipe éducative : dans la famille élargie, dans une structure du PPES, en famille de parrainage du dispositif de Sauvegarde 42, en hospitalisation parfois.

En 2023 **38 jours de repli** :

- PEXT sud 12 jours en famille de parrainage et 19 jours en établissement
- PEXT nord 7 jours en famille de parrainage

Le PEXT

LE REPIT

Cet outil éducatif est utilisé afin de travailler la question de séparation, de l'ouverture et de la socialisation au sein de la famille.

Nous profitons donc des familles de parrainage du réseau de Sauvegarde42 pour seulement quelques jours (2 nuits en général) pour ensuite pouvoir construire avec la famille des temps extérieurs, relevant des dispositifs de droits communs (camps, colonies, gites d'enfants ...), et donc aussi travailler la question du financement et des démarches avec les parents et permettre à tous de prendre un peu de distance, d'éprouver, de découvrir et se découvrir un peu autrement.

Le répit peut aussi permettre de réguler des périodes de tensions et se projetant sur un relais de prise en charge qui fait « SAS ».

En 2023 **42 jours de répit** :

- PEXT sud 23 jours en famille de parrainage
- PEXT nord 19 jours en famille de parrainage

En 2023, nous comptons **80 journées de Répit et Repli** confondues hors milieu naturel. Dans de nombreuses situations des répits au sein de la famille élargie ou dans l'entourage amical sont privilégiés en particulier sur les temps de vacances et de week-end avec intervention systématique du service.

Les perspectives 2024

Dans la continuité des temps de travail entrepris, plusieurs chantiers seront en œuvre pour le PEXT en 2024 :

- Finalisation de la démarche relative à la formalisation du projet de service et des fiches action. ·En parallèle, construire ou actualiser certains outils : livret d'accueil, DIPC, PPE, grille d'évaluation du danger...
- Organiser des espaces de travail inter-antennes : réunion d'équipe au complet, temps d'élaboration avec les deux psychologues du service, point mensuel avec les deux secrétaires...
- Travailler la cohérence entre les deux antennes tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.
- Travail autour des roulements horaires de l'équipe et de la PIA.
- Le travail de communication auprès des prescripteurs et des partenaires.
- Organiser des invitations partenariales sur chaque site.
- Continuer le travail engagé auprès des familles de parrainage afin de constituer une base de relais compétents, répondant aux problématiques des jeunes accueillis.
- Anticiper le prochain déménagement du site de Roanne. Le bail actuel expire en 2026.
- Continuer à favoriser la formation des professionnels

SORAYA BEYSSAC
Chef de service

LES ACCUEILS DE JOUR

Machizaud

L'accueil de jour de "Machizaud" dépend toujours de l'habilitation de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), malgré une demande d'habilitation propre déposée en 2020. Ce service accueille en journée, pour des séjours de durée variable, des enfants dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou par le Juge des Enfants.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, d'une mesure d'AED en Accueil de jour.

Il est proposé deux lieux d'accueils afin d'être au plus près des lieux de vie des enfants et leur famille :

Secteur de Terrenoire au 53 rue Louis Destre. Elle concerne les situations des quartiers de Terrenoire, Monthieu, La Métare, La Richelandiere, Beaulieu, Montchovet, La Marandinière, St Jean Bonnefond.

Secteur Bellevue au 23 rue Berthelot afin de proposer un accompagnement aux familles domiciliées dans la vallée de l'Ondaine, dans les quartiers centre et Sud-ouest de St Etienne.

Quelques chiffres en 2024



11 candidatures	17 jeunes entrés 11 garçons 6 filles	16 jeunes sortis 11 garçons 5 filles
Age moyen à l'entrée 8 ans 1/2	Age moyen à la sortie 11 ans 1/2	Durée moyenne de séjour : 714 jours
26 jeunes présents au 31/12/21 7 ont entre 4 ans et 8 ans 1/2 6 entre 8 ans 1/2 et 11 ans 1/2 13 entre 11 ans 1/2 et 16 ans	Orientations: 3 retours en famille dont 1 avec mesure éducative 1 placement à domicile	2 placements judiciaires 6 autres établissements 4 autres

LES ACCUEILS DE JOUR

Les éléments forts 2023

Flux d'Entrées et de Sorties :

Bellevue a enregistré un total de 10 entrées en 2023, avec 7 garçons et 3 filles. Les sorties s'élèvent à 11, réparties entre 7 garçons et 4 filles.

Terrenoire a accueilli un total de 7 enfants, avec 4 garçons et 3 filles. Les sorties se montent à 5, avec 4 garçons et 1 fille.

Présents au 31/12/2023 :

À Bellevue, il y a 7 garçons et 5 filles.

À Terrenoire, il y a 11 garçons et 3 filles.

Suivis en 2023 :

Bellevue a réalisé un total de 23 suivis en 2023, avec 14 garçons et 9 filles.

Terrenoire a effectué 19 suivis en 2023, avec 15 garçons et 4 filles.

Durées Moyennes des Suivis :

À Bellevue, la durée moyenne des suivis en cours et clos en 2023 pour les présents au 31/12/2023 est de 612 jours, et la durée moyenne des suivis pour les sorties en 2023 est de 656 jours.

À Terrenoire, la durée moyenne des suivis en cours et clos en 2023 pour les présents au 31/12/2023 est de 982 jours, et la durée moyenne des suivis pour les sorties en 2023 est de 940 jours.

Analyse Générale :

Capacité d'Accueil : Bellevue a un accueil plus faible que Terrenoire au 31/12/2023, mais a un taux de sorties plus élevé. Cela peut indiquer une rotation plus rapide des enfants.

Suivis : Bellevue a réalisé plus de suivis en 2023 que Terrenoire, ce qui pourrait refléter une approche proactive ou une demande plus importante pour les services fournis.

Durée des Suivis : La durée moyenne des suivis semble être plus élevée à Terrenoire, suggérant peut-être des situations plus complexes nécessitant un accompagnement prolongé.

Cette année encore l'équipe a été touché par de nombreuses absences et arrêts maladies de longue durée. Cet état de fait a eu de l'impact sur la dynamique de travail et sur les réponses apportées au public accueillis. Pour autant l'accueil de jour reste attractif, les sollicitations continuent à être nombreuses y compris sur des territoires voisins de notre secteur d'intervention. Les accueils ont été nombreux cette année.

Dans un tel contexte, l'équipe s'est donc exercé à se centrer sur les fondamentaux de notre service sans création outre mesure de nouvelles pratiques ou d'événements exceptionnels.

LES ACCUEILS DE JOUR

Les perspectives 2024

Les perspectives de l'année 2024 sont identiques à celles de l'année 2023.

La validation du projet de service, la réappropriation par tous d'une pratique à partir de collectif enfants-parents et parents ainsi qu'un questionnement sur la transmission de notre pratique restent en point de mire.

La stabilisation de l'équipe sera primordiale pour répondre de la meilleure façon possible aux besoins des enfants et de leurs parents.

Un autre chantier reste d'actualité avec notre prescripteur (Autorité du Conseil Départemental) au sujet du cadre légal administratif pour tenter de transformer la mesure d'AED normalement dévolu à l'ASE en Action Educative en Accueil de jour (AEA) posant ainsi la prescription de manière plus adapté à notre endroit.

Richard DANTONY
Chef de service

LES ACCUEILS DE JOUR

L'Escale

L'ESCALE est un accueil de jour créé en 2006, d'abord en tant que Centre de Ressources et d'Activités (C.R.A.). La capacité d'accueil est de 40 jeunes (mixte).

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire).

Le cadre d'accueil : L'accueil à L'Escale est ouvert aux jeunes de 14 à 18 ans, et éventuellement aux jeunes majeurs. Il peut s'inscrire dans le cadre d'un placement judiciaire (ordonné par le Juge des Enfants) ou administratif (Accueil Provisoire décidé par l'Inspecteur Protection des Personnes avec l'accord des parents) ; il vient toujours s'inscrire en complément d'une mesure éducative. Le Secteur Social, la Prévention Spécialisée ou d'autres établissements peuvent aussi prendre l'initiative de solliciter L'Escale : ce sera alors dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Préventif (CAP).

Le projet : L'Escale vise à mobiliser les jeunes accueillis afin qu'ils puissent se projeter, sortir d'un sentiment d'impuissance qui les a immobilisés, pour certains. Si l'enjeu est bien d'envisager à nouveau la possibilité d'un retour vers la scolarité pour les uns, vers la construction d'un projet pour d'autres, si ce n'est se préparer à l'autonomie, c'est, pour tous, redevenir acteur de ce qui leur arrive. Cela passe par la reprise d'un rythme, la capacité à se montrer assidu, ponctuel, respectueux du cadre proposé, des personnes (pairs et adultes) et des règles fixées pour la vie en groupe.

L'Escale permet à chaque jeune d'expérimenter à travers un certain nombre d'ateliers techniques, de vérifier ce qui l'intéresse, ce pour quoi il montre des qualités, de s'exprimer. Dans un deuxième temps, si c'est possible, L'Escale propose au jeune de se mettre en situation professionnelle, par le biais de stages dans différents métiers, afin de se confronter à la réalité du monde du travail.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



28

JEUNES ACCOMPAGNES

22 6



2347 JOURNEES

90,3%

TAUX D'OCCUPATION



1 Chef de service
4 travailleurs sociaux
1 psychologue
1 secrétaire

LES ACCUEILS DE JOUR

l'Escale

22 candidatures	18 jeunes entrés	14 jeunes sortis
Origine des mesures: 15 internes à Sauvegarde42 3 externes (Anef-Agasef)	Motifs des demandes 9 décrochage scolaire 8 remobilisation 5 autres	

Les perspectives 2024

Après une année 2023 difficile d'un point de vue humain, les perspectives du service sont :

- Stabilisation de l'équipe
- Renouvellement de l'habilitation du service
- Ecriture d'un nouveau projet de service plus en phase avec l'évolution du public accueillie.

Richard DANTONY
Chef de service

FAJD

Les mesures d'accompagnement social renforcé du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté sont destinées aux jeunes les plus en difficulté en amont et/ou en soutien des autres dispositifs d'insertion.

Il s'agit d'un accompagnement social de proximité auprès des jeunes qui rencontrent d'importantes difficultés sociales (une santé déficiente, une absence d'hébergement ou une situation très précaire au regard du logement, l'absence d'autonomie personnelle, un contexte familial ou social très handicapant, des difficultés financières) les empêchant de se mobiliser efficacement dans leur parcours d'insertion professionnelle. Notre service couvre l'ensemble du département.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



168

JEUNES ACCOMPAGNES

98 70



1 Chef de service
3 travailleurs sociaux
1 secrétaire

FAJD Loire Sud	146 jeunes accompagnés soit 382 mois/mesures	52 jeunes ont moins de 20 ans 72 entre 21 et 23 ans 22 ont 24 ans et plus	Saint Etienne : 52 jeunes Gier : 64 jeunes Ondaine : 30 jeunes
FAJD Roanne Forez	22 jeunes accompagnés soit 92 mois/mesures	13 jeunes ont moins de 20 ans 8 entre 21 et 23 ans 1 jeune a 24 ans et plus	Forez : 9 jeunes Roannais : 13 jeunes

Cette activité s'est arrêtée au 31 aout 2023.

PLIE

Depuis le 1er octobre 2021, les participants sont accueillis en entretiens individuels dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au 4 rue Marengo à Roanne. Chaque référente dispose d'un bureau individuel, d'un ordinateur portable et d'un téléphone mobile. Les participants bénéficient d'un accompagnement mensuel, et peuvent à tout moment contacter leur référente par différents moyens : sms, mail, téléphone, courrier.

Les activités du PLIE « basculeront » auprès de l'ADAPEI de la Loire au 1er avril 2024.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



323

PERSONNES ACCOMPAGNEES

148 176



1 Chef de service
4 travailleurs sociaux

Lot 32	155 participants 102 bénéficiaires du RSA 53 DELD	1603 entretiens 1038 rdv physiques 565 rdv téléphoniques	60% des personnes suivies sont des femmes	4 personnes ont - de 26 ans 83 ont entre 26 et 44 ans 58 entre 45 et 59 ans 11 ont + de 60 ans
Lot 33	168 participants 97 bénéficiaires du RSA 71 DELD	1074 entretiens 1038 rdv physiques 565 rdv téléphoniques	52% des personnes suivies sont des femmes	8 personnes ont - de 26 ans 108 ont entre 26 et 50 ans 51 ont + de 50 ans

SSIG Gens du Voyage

En 2023, le service gens du voyage de la Sauvegarde 42 a accompagné :

Au titre de la mission référent de parcours : 173 ménages correspondant à 246 personnes, soit une moyenne mensuelle de 155,91 ménages pour un total cumulé de 1871 mois d'accompagnement.

Au titre de la mission Accompagnement Social Renforcé : 23 ménages pour un nombre équivalent de personnes, soit une moyenne mensuelle de 9,41 ménages pour un total cumulé de 113 mois d'accompagnement.

Au titre de l'appui technique : les interpellations des professionnelles du service par les travailleurs sociaux du département sont peu nombreuses. En revanche, nous observons des sollicitations régulières de la part de voyageurs qui relèvent du droit commun.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



265

PERSONNES ACCOMPAGNEES

142 118



1 Chef de service
4 travailleurs sociaux
1 médiatrice santé
1 secrétaire

FAJD Loire Sud	197 jeunes accompagnés soit 561 mois/mesures	75 jeunes ont moins de 20 ans 103 entre 21 et 23 ans 16 ont 24 ans et plus	Saint Etienne : 58 jeunes Gier : 79 jeunes Ondaine : 57 jeunes	5 jeunes hébergés dans un logement ALT
FAJD Roanne Forez	68 jeunes accompagnés soit 279 mois/mesures	40 jeunes ont moins de 20 ans 21 entre 21 et 23 ans 5 ont 24 ans et plus	Forez : 30 jeunes Roannais : 36 jeunes	



POLE ACTION EDUCATIVE ET PARENTALE

SEMO
SDIE
ESPACE RENCONTRE
AIDE AUX VICTIMES
SERVICE SOCIO-JUDICIAIRE

LE SEMO

Le Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) tout comme le Service Départemental d'Investigation Educative et l'Espace Rencontre Astrée font partie du Pôle Action Educative et Parentale de SAUVEGARDE 42.

Les activités d'Aide aux victimes (AAV) et Socio-judiciaires ont été rattachées au Pôle en septembre 2023 après le départ de B. CHAUSSE, directeur, et la fermeture du Pôle Prévention, Insertion et Justice.

Le Pôle Action Educative et Parentale est piloté par un directeur et par une directrice Adjointe.

14 Chefs de service sont également en charge du pilotage des différents services/activités et un travail en équipe de direction Loire Nord et Loire Sud se déroule de façon régulière avec des réunions de direction hebdomadaires.

Pour l'année 2023, les rapports d'activité des 5 services constituant le PAEP sont donc présentés successivement : SEMO, SDIE, ER Astrée, AAV et Socio-Judiciaire

Eric BERTRAND, directeur
Annabelle CHORETIER, directrice adjointe

LE SEMO

Le SEMO est constitué de 11 équipes qui interviennent sur l'ensemble du Département de la Loire.

- 5 équipes sur le Nord : Montbrison, Feurs, et trois équipes à Roanne
- 6 équipes sur le Sud : Ondaine/Pilat, Andrézieux, deux équipes sur St Etienne et deux équipes sur le Gier/Pilat

L'intervention du SEMO s'opère dans deux cadres distincts :

- Le cadre administratif de l'AED comprenant également les protocoles et les AED renforcées.
- Le cadre judiciaire de l'AEMO comprenant également les mesures conjointe et les AEMO renforcés.

La capacité autorisée pour le SEMO, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec le Conseil Départemental de la Loire est de 2 330 mesures, avec 56 mesures complémentaires prévues sur 2023 : soit **2 386 équivalents mesures**.

Elle est déterminée globalement pour l'ensemble des mesures administratives et judiciaires.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023

30 520 ÉQUIVALENTS MESURES

869 500 JOURNEES

99,8% ACTIVITE REALISEE



11 Chefs de service
100 travailleurs sociaux
9 psychologues
15 secrétaires

6 687 mesures d'AED simples et **3 392 mesures administratives renforcées** ont été exercées en 2023, soit 33% environ de l'activité du SEMO (33% de ces mesures sont renforcées).

10 311 mesures judiciaires simples et **8 362 mesures judiciaires renforcées** ont été exercées en 2023, soit 67% de l'activité du SEMO (dont 42% de mesures renforcées).

MESURE RENFORCEE ET DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Depuis 2022, le département a diversifié l'offre de service de milieu ouvert avec des mesures renforcées : AEMO et AED. Ce redéploiement de l'offre de service est venu en partie modifier les pratiques avec des effets directs sur l'exercice professionnel et sur l'évaluation des situations familiales.

A Sauvegarde42, nous avons fait le choix de pouvoir mettre en œuvre dans certaines mesures renforcées, des outils internes. En effet, le SEMO a développé au fil des années des dispositifs afin de venir en renfort des mesures d'AEMO et d'AED. Ces dispositifs sont désormais activables dans le cadre des mesures renforcées.

En 2023, ils ont fait l'objet d'une actualisation de leur projet en lien avec les mesures renforcées et d'un déploiement départemental pour une plus grande accessibilité.

Ces étayages internes se développant à moyen constant, nous nous sommes centrés sur la dimension d'un rayonnement territorial plus large et plus équilibré de ces dispositifs sur le département et sans forcément augmenter l'activité globale.

Dispositif « Accompagnement du conflit parental »

Cette mesure éducative renforcée s'adresse à des parents en conflit aigu c'est-à-dire continu et enkysté malgré les interventions extérieures et les cadres posés. Elle participe à la diversification des modes d'action et à la prévention des difficultés parentales. L'objectif de ce soutien éducatif renforcé est de traiter la situation conflictuelle qui entrave la parentalité et surtout de préserver l'intérêt de(s) enfant(s), en proposant aux parents un travail autour de leur conflit et une prise de conscience des conséquences de celui-ci sur le développement de leur(s) enfant(s). L'année 2022 a été impactée par la transformation de l'offre de service sur le département. Cet outil interne peut désormais concerner des mesures judiciaires.

En 2023, **14 mineurs et 8 familles** ont été accompagnées. **4 fins** d'accompagnements en 2023

Nous devons travailler sur les outils de communication et aller à la rencontre des équipes et des prescripteurs.

Dispositif « Accompagnement à la scolarité »

Ce dispositif s'adresse à des mineurs accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative renforcée :

- En difficulté dans l'apprentissage scolaire pour des raisons diverses et pour lesquels les dispositifs de droits communs ne sont pas adaptés.
- Pour lesquels, il convient de restaurer les liens entre les parents et l'école.
- Pour ceux dont il est nécessaire d'introduire un tiers entre le(s) parent(s) et l'enfant.

Chaque enfant bénéficie d'une heure de suivi individuel par semaine, toujours avec le même adulte, pendant le temps de la mesure renforcée. L'accompagnement se déroule plutôt à domicile lorsque l'intervenant est un professionnel ou au service ou au sein de sites dédiés quand il s'agit de services civiques. L'intervention s'appuie également sur la mise en place d'actions collectives tout au long de l'année sur des temps de journées et demi-journées.

Tout au long de l'accompagnement l'intervenant est en lien régulier avec le travailleur social.

Entre septembre 2022 et juillet 2023, **55 suivis** avaient pu être engagés (dont 48 effectifs)

72 candidatures ont été étudiées.

Au niveau du collectif, **deux actions collectives** ont été engagées sur l'année et **un mini camp sur l'été**.

LE SEMO

GOUTELAS « Soutien à la parentalité 0-3 ans »

Ce dispositif vise à accompagner de façon préventive et renforcée les liens parents enfants dans la petite enfance en favorisant la qualité des liens d'attachement, le partage d'expériences entre pairs et le développement infantile. Les interventions sont construites au travers notamment de **regroupements collectifs (3 jours et deux nuits)** au château de Goutelas, de temps collectifs et de suivis individualisés.

9 demandes dont 1 externe. **3 mamans et 4 garçons**. 3 situations étaient accompagnées dans le cadre d'AEMO renforcée, et une situation dans le cadre d' AED renforcé. **6 regroupements** ont été effectivement réalisés au château de Goutelas.

Les éléments forts en 2023

Logiciel de traitement des dossiers des usagers

L'année 2023 poursuit le travail d'utilisation et de consolidation du logiciel Sil'age devenu Sil'ao, logiciel de traitement des dossiers des usagers, conformément aux lois relatives à la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), particulièrement au niveau des secrétariats (pilotage suivi et gestion d'activité) et des équipes (mise à jour et continuité de service).

La démarche de renouvellement du projet de service

L'équipe de direction a poursuivi cette année, avec l'appui de la DDQVA, du Comité Technique, de professionnels de chaque équipe du SEMO, de personnes accompagnées, la démarche de renouvellement du projet de service SEMO.

En 2023, le travail d'écriture s'est poursuivi et se concrétise aussi par la mise en place de groupes de travail qui par l'intermédiaire du lancement de deux fiches action construisent le futur référentiel des pratiques et travailleront à mettre en synergie les outils de la loi 2002-2 avec la loi 2022.

Les interviews auprès des personnes accompagnées se sont également poursuivies et doivent continuer à participer à l'évaluation continue de nos pratiques.

Des rencontres avec nos prescripteurs, financeurs, partenaires...

L'année 2023 a été marquée par la volonté d'initier des rencontres : avec les services du département, les prescripteurs et plusieurs partenaires à l'échelle des territoires, vis-à-vis du bilan des mesures renforcées et d'un référentiel adapté à l'évolution de l'offre de service, avec les prescripteurs pour partager les évolutions en cours et les enjeux relatifs à la gestion d'activité aux évolutions des pratiques, avec le CNAEMO et l'ODPE.

Des rencontres avec les équipes

En proximité, l'équipe de direction informe et veille à accompagner les évolutions du secteur auprès des équipes : réunions institutionnelles, bilan d'équipe, actions de formations, rencontres partenariales sur les territoires, déploiement d'outils, formations collectives prévues en 2024...

Des innovations dans les pratiques malgré les contraintes

Malgré les contraintes qui pèsent sur le secteur et les difficultés de recrutement, les équipes ont pu innover et déployer des actions collectives dans la durée sur les territoires (groupes parents-enfants, TDC, sorties culturelles, prévention santé, camps..).

Du travail psycho-éducatif a pu s'engager notamment dans les mesures renforcées.

Les travailleurs sociaux « volants » au nombre de 5 sur le département ont pu intervenir largement dans le cadre de relais d'absence même courtes ce qui représente une vraie plus-value pour nos activités et dans les équipes où leur place est pérenne.

LE SDIE

Le Service Départemental d'Investigation Educative existe dans sa configuration actuel (service dédié) depuis 3 ans. Il intervient sur l'ensemble du Département de la Loire. Il inscrit son intervention dans un large réseau partenarial, en lien constant avec notre financeur (PJJ) et les magistrats.

La capacité installée et accordée au budget 2022 était de : 301 MJIE (Dossiers Familles) pour des investigations auprès de 374 mineurs.

Quelques chiffres en 2023

EN 2023

202 DOSSIERS MJIE

322 MINEURS



155 167

115 MINEURS SUR LE NORD

207 MINEURS sur St Etienne - Gier - Pilat



1 Chef de service
9 travailleurs sociaux
6 psychologues - 1 psychiatre
3 secrétaires

60 mineurs ont moins de 3 ans
67 ont entre 3 et 6 ans
96 ont entre 6 et 11 ans
81 ont entre 11 et 16 ans
18 ont entre 16 et 18 ans

125 mesures concernent 1 enfant
47 mesures - 2 enfants
20 mesures - 3 enfants
7 mesures - 4 enfants
0 mesure - 5 enfants
3 mesures - 6 enfants et plus

Lieu de vie des mineurs
55 vivent chez les 2 parents
127 vivent chez l'un des parents
20 ont un autre domicile

Préconisations à l'issue
38% AEMO
14% AEMO Renforcée
16% Placement
3% AED
29% non lieu ou dessaisissement

PERSPECTIVES 2024 :

- Un travail d'actualisation du projet de service engagé sur 2023/2024.
- Des rencontres partenariales sur 2023 : rencontres inter-services PJJ/SDIE, rencontres FN3S...
- Un déménagement du service en cours d'organisation sur St-Etienne Nord. Une implantation du service sur roanne et sur la plaine.
- COPIL MJIE relancé depuis 2022 qui permet des articulations avec les prescripteurs et les financeurs.

L'ESPACE rencontre ASTREE intervient dans un cadre judiciaire sur décisions des Juges aux affaires familiales et des Juges des enfants mais aussi dans un cadre conventionnel sur demandes et accords des parents. Il permet l'exercice du droit de visite d'un parent lorsque la relation avec son enfant est interrompue, difficile ou conflictuelle. Il favorise le maintien, la reprise ou la construction de liens parents-enfants dans un cadre protégé.

Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales. L'objectif de la structure est de garantir une rencontre en présence d'un tiers – en continue- si cela est notifié nécessaire au moins dans un premier temps

Quelques chiffres en 2023

EN 2023

60 MINEURS ACCUEILLIS

313 RENCONTRES MEDIATISEES

261 JOURS D'OUVERTURE AUX FAMILLES

429 RENCONTRES PROGRAMMEES



1 Chef de service
3 travailleurs sociaux
8 bénévoles

<p>Les mineurs accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2% ont moins de 2 ans 12% ont entre 2 et 4 ans 17% ont entre 4 et 7 ans 21% ont entre 7 et 11 ans 25% ont entre 11 et 14 ans 23% ont entre 14 et 18 ans 	<p>Les problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 22% violence intra-familiale 54% au moins 1 des parents avec des troubles psychiatriques 23% au moins 1 des parents avec une addiction 1% avec une ordonnance de protection 	<p>Rencontres médiatisées tous les 15 jours dans 63% des cas, 28% tous les mois</p>
<p>Durée des mesures:</p> <ul style="list-style-type: none"> 33% moins d'1 mois 50% entre 1 et 3 mois 17% entre 3 et 6 mois 	<p>429 visites programmées 292 entretiens</p>	

L'ESPACE RENCONTRE ASTREE

Les éléments forts en 2023

L'année 2023 a été marquée par la transformation du service Astrée en Espace rencontre. Cette année a marqué l'aboutissement du travail entrepris les années précédentes concernant l'adaptation de la structure aux attendus du référentiel national des espaces rencontres. La validation du projet de service en décembre 2023 au niveau institutionnel et le déménagement de la structure sur Andrézieux en septembre 2023 sont des temps forts qui permettent, organisent et projettent la structure d'accueil dans une légitimité, reconnaissance et labellisation en tant qu'« Espace rencontre » identifié sur le territoire Ligérien.

L'Astrée a soutenu son engagement sur différentes instances :

- Des rencontres régulières avec d'autres espaces rencontres de la région
- Une inscription pérenne avec la FFER.
- Une communication plus fluide concernant les désignations en relais d'orientation et conseils auprès des JE.
 - Une communication régulière avec les Juges aux Affaires Familiales concernant les informations nécessaires à la gestion de la liste d'attente et le maintien d'une participation à des audiences concernant les membres de l'équipe.

Les perspectives 2024

Il demeure difficile de déterminer quel sera le volume de situations familiales accueillies sur l'Espace rencontre. Les entrées de mesures étant déterminées en partie au regard d'un contexte judiciaire soumis à des effets de tension et de mise en attente notamment en termes d'audiencement et/ou d'effets d'augmentation des demandes d'orientations en Espace rencontre.

La nouvelle implantation du service permet un volume d'accueil plus important.

Nos financeurs et prescripteurs pourront évaluer, au cours de l'année 2024 les effets de l'application de ce nouveau référentiel au niveau de notre structure et les évolutions associées au sein d l'ensemble des espaces rencontres sur le territoire Ligérien.

AIDE AUX VICTIMES

Le service accompagne les victimes d'infractions pénales sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Saint Etienne avec pour missions principales :

- l'accompagnement juridique, social et psychologique des victimes d'infractions pénales
- la gestion du dispositif Téléphone Grave Danger
- la gestion du dispositif BAR (bracelet anti-rapprochement)
- les évaluations victimes vulnérables : gravement traumatisées, victimes de violences conjugales, de viol
- la préparation et l'accompagnement des victimes aux procès (assises/correctionnels)
- l'animation de groupes de parole à destination d'adolescents victimes de violences sexuelles
- la tenue d'une permanence au Bureau d'aide aux Victimes du tribunal de St Étienne et dans les commissariats.

Quelques chiffres en 2023



8 LIEUX D'ACCUEIL 1 bus itinérant sur 4 communes	1 929 contacts	490 victimes originaires des Quartiers politique ville
1 901 victimes reçues 3742 entretiens	dominante des entretiens: 2 971 juridique 668 psychologique 80 sociale 23 écoute/soutien	
Bureau d'Aide aux victimes 735 victimes reçues	Procès de grande ampleur : 233 victimes contactées 311 entretiens	Téléphone Grave Danger 79 saisines - 73 bénéficiaires 38 attributions en urgence

AIDE AUX VICTIMES

Bureau mobile d'aide aux victimes : « l'aller vers » un public isolé et rural.

Notre volonté de renforcer la démarche « d'aller vers » pour accompagner les victimes au plus près de leurs besoins nous a conduit à répondre favorablement à la proposition de la PJJ 42 de nous rapprocher via un « bus » de notre public isolé.



Ainsi depuis janvier 2022 à bord d'un camping-car une professionnelle de notre service assure une permanence sur RDV d'aide aux victimes sur quatre villes ligérienne (Chazelles sur Lyon, Feurs, Pélussin, Bourg Argental). Nous avons fait le choix de nous installer près des gendarmeries et commissariats. Cette proximité permet le respect de la confidentialité difficilement applicable sur une place de la mairie où la victime serait plus exposée. Elle facilite par ailleurs le dépôt de plainte de la victime encore hésitante, le travail d'explication de la procédure et de réassurance de l'accueillante lui permettant ainsi de franchir plus sereinement les portes de la gendarmerie ou du commissariat.

En 2023 **135 permanences** : 35 à Feurs - 35 à Chazelles sur Lyon - 33 à Pélussin - 32 à Bourg Argental pour un total de **112 personnes reçues (34 hommes et 78 femmes)**

Les victimes d'infraction pénale

1 929 personnes ont été en contact avec l'association en 2022.

1 901 victimes d'infractions pénale (**1223 femmes et 678 hommes**) ont été prises en charge 2022 dont **490 originaires des Quartiers de la Politique de la Ville.**

74 victimes ont moins de 18 ans, 1607 entre 18 et 65 ans, 220 ont plus de 65 ans.

Bureau d'Aide aux Victimes

- En 2022, nos juristes ont reçu **735 victimes** d'infractions pénales ce qui représente près de 28 % des personnes prises en charge par le service.

- **Procès de grande ampleur**

Nous avons été mobilisés pour deux nouveaux procès réunissant de nombreuses victimes et avons poursuivi l'accompagnement pour trois procès démarrés précédemment.

Ainsi plus de **233 personnes** ont été contactées et préparées, ce qui a donné lieu à **311 entretiens.**

- **Préparation et accompagnement des victimes à un procès devant la Cour d'Assises**

Nous avons pris en charge **11 parties civiles**, qui ont donné lieu à **38 entretiens.**

- **Evaluation personnalisée des victimes (EVVI)**

10 victimes concernées.

Violences conjugales et dispositifs dédiés

Au cours de l'année 2023, nous avons pris en charge:

605 personnes victimes d'infractions commises dans le cadre de la sphère familiale - **1744 entretiens.**

481 personnes victimes d'infractions commises dans le cadre du couple, séparé ou non - **1454 entretiens**

- **Le téléphone grave danger : TGD**

En 2023, **79 situations** nous ont été confiées, toutes relèvent des violences conjugales.

Les **73 bénéficiaires** (dont **38 en urgence**) pris en charges en 2023 sont toutes des femmes.

La saisine est en constante augmentation + 32 %

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 40 % par rapport à 2022

Le nombre de prise en charge totale de bénéficiaires pour 2023 est en augmentation de 55 %. Il comprend les victimes entrées dans le dispositif en 2023 (50 personnes) et celles ayant bénéficié du TGD en 2022 et dont la mesure s'est poursuivie en 2023 (23 personnes).

AIDE AUX VICTIMES

▪ Le bracelet anti-rapprochement - BAR

En 2023, nous avons été saisis pour **10 situations**. Au total : **3 victimes** ont été prises en charge dans le dispositif BAR.

▪ Le dispositif « Contrôle judiciaire conjoints violents ».

Nous avons pris en charge **66 victimes** dans le cadre de cette convention.

▪ Le dispositif « Protocole vigilance »

18 victimes ont été contactées (**21 entretiens**) dans ce cadre en attendant la signature du protocole vigilance qui devrait intervenir courant 2024.

▪ Le dispositif contrôle judiciaire en placement probatoire

24 victimes ont été prises en charges avec contacts réguliers par téléphone ou en présentiel temps de la mesure de contrôle judiciaire ou du placement extérieur. Plusieurs victimes n'ont pas donné suite à nos sollicitations téléphoniques ou postales, pour quelques-unes.

▪ Le soutien psychologique

En 2023, **174 victimes** ont pu bénéficier d'un soutien psychologique.

Sur **832 entretiens** prévus, 668 ont été réalisés et 164 n'ont pas été honorés (65 absences ; 99 annulations tardives des victimes).

143 victimes directes prises en charge en 2023.

78 victimes indirectes, 27 familles accompagnées, 20 groupes familiaux VIF et VC et 12 pour violences sexuelles.

Des conventions nationales sont signées en partenariat avec la fédération France Victimes. Les psychologues du service sont amenées à prendre en charge des personnes exposées à divers événements traumatiques (accident de la circulation...). **12 personnes reçues - 18 entretiens**

En 2023, une des psychologues est intervenue lors d'une journée d'information et d'échange autour des violences conjugales : « l'enfant victime de violences conjugales » et lors des 3èmes rencontres pénales du Barreau de Saint Etienne sur le thème de l'inceste.

Nous sommes également intervenus sur plusieurs sessions de formation VIF des gendarmes du département

La « réserve de volontaires » Sauvegarde42 d'évènements majeurs traumatiques

Ce sont près de **50 salariés** issus des différents services de Sauvegarde 42 qui viendront renforcer l'équipe du Service d'Aide aux Victimes en cas d'intervention. Les missions de nos volontaires seront alors essentiellement l'écoute, la réassurance et l'information des familles de victimes en coanimation avec les professionnels de l'aide aux victimes. Ils pourront également intervenir en back-office en soutien logistique de l'équipe qui se rendra au Centre d'accueil des familles (CAF).

AIDE AUX VICTIMES

Les perspectives 2024

Les actions 2024 s'inscriront dans la continuité de l'année précédente:

- En lien avec les objectifs nationaux, les demandes locales du Parquet et la hausse du nombre de TGD confiés à la Sauvegarde42 (**35 TGD**), notre intervention nécessite souplesse et réactivité dans nos réponses, une plus grande agilité de notre équipe pluridisciplinaire afin de faire vivre la proactivité attendue à son juste niveau (contact des victimes au plus près de la saisine du Parquet, évaluation des situations des victimes, réactivité pour se rendre au Parquet pour les remises de TGD ...).
- La continuité et le développement de la prise en charge des victimes bénéficiant du dispositif **BAR**, mis en place depuis janvier 2021 sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Saint Etienne.
- La pérennisation du dispositif « **CJ conjoints violents** » qui a vu le jour avec la signature d'une convention tripartite entre le Tribunal Judiciaire – SOS Violences Conjugales 42 et Sauvegarde 42 (service d'aide aux victimes et service socio-judiciaire).
- La continuité du dispositif « **Vigilance Violences 42** » permettant le suivi des auteurs de violences conjugales sortant de détention **avec en parallèle une prise en charge de proximité des victimes**.
- La préparation des victimes aux audiences de CRPC dans le cadre d'un projet mis en place en 2023 par le Tribunal : temps de formation et d'accompagnement d'étudiants en droit (master 2).
- En 2024, le service d'Aide aux victimes tentera, afin de prendre en compte autant que possible les souhaits de Monsieur le Procureur, de contacter systématiquement les victimes de violences intrafamiliales dans le cadre des audiences de CRPC et de compositions pénales.
- La signature d'une convention EVVI en direction des victimes de violences conjugales.
- La reconduction de l'expérimentation d'un créneau d'urgence de prise en charge psychologique pour les victimes les plus traumatisées.
- La poursuite de la préparation et de l'accompagnement des victimes lors de procès d'Assises.
- La poursuite du projet relatif à la réserve de volontaires SAUVEGARDE 42 pour intervenir sur des évènements collectifs si nécessaire, notamment autour des Jeux Olympiques.
- Suite à la sollicitation du service d'aide aux victimes en septembre 2023, implication dans le projet de l'UAPED.

Service Socio-judiciaire

Le service socio judiciaire assure 4 missions : les enquêtes sociales rapides (ESR), les enquêtes sociales renforcées, les contrôles judiciaires (CJ) et les stages de citoyenneté.

D'autre part, le dispositif expérimental en partenariat avec le SPIP de la Loire mis en place en décembre 2020 a pris fin en mars 2023 faute de subvention. Pour rappel l'objectif étant d'assurer une prise en charge renforcée et réactive de certaines personnes placées sous mains de justice, suivies par le SPIP en milieu ouvert ou fermé. L'idée principale étant de travailler l'adhésion aux soins et de faire le lien avec les structures de soins de droits communs (CMP notamment).

Quelques chiffres en 2023

EN 2023



1 Chef de service
5 travailleurs sociaux
1 secrétaire

Enquêtes sociales rapides	481 enquêtes	465 ESR dans le cadre de procédure correctionnelle	16 ESR dans le cadre de procédure criminelle	13 enquêtes sociales rapides "renforcées"
Contrôle judiciaire	323 contrôles judiciaires	122 CJ dans le cadre de violences conjugales et 18 CJ violences intrafamiliales	92 CJ dans le cadre du protocole "CJ dédiés"	
Stage de citoyenneté	9 stages	145 concernés 73 participants	Prise en charge psychologique de 66 hommes et 1 femme sous main de justice	60 suivis pour violences intrafamiliales dont 54 pour violences conjugales

Service Socio-judiciaire

Les perspectives 2024

- Rencontre à prévoir avec les juges d'application des peines.
- Rencontre avec la fédération dans l'objectif de partager les préoccupations liées au service, de favoriser des rencontres inter-services.
- Rencontre à venir avec le service de l'AAV pour le bilan des CJ dédiés.

RAPPORT DRH

La stratégie RH est confrontée ces dernières années à de nouveaux enjeux, avec l'accélération de la transformation digitale, l'intégration dans son plan d'action des modes de travail hybrides et du management à distance (télétravail), le déficit d'attractivité de nos métiers exacerbé par l'absence significative de reconnaissance des pouvoirs publics et tout particulièrement pour certaines catégories de personnel. Si la marque employeur compense en partie les difficultés de recrutement, le recours aux agences d'intérim reste important.

Avec une politique de formation professionnelle qui a mobilisé un **budget de 196 630€ pour le Plan de développement des compétences**, qui a eu pour objectif de prendre en compte les évolutions de l'environnement législatif, l'adaptation aux transformations des métiers, aux nouvelles technologies et à l'évolution de la société, le service RH a ainsi tenté de fidéliser l'ensemble de ces salariés en insufflant une dynamique positive.

L'année 2023 a également été riche au niveau du dialogue social avec les représentants du personnel. **Plusieurs accords d'entreprise ont été signés dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire**, notamment : le congé pour enfant malade, le changement de classification à la suite de la réussite d'un diplôme qualifiant et le déroulement de carrière pour les salariés en fin de grille. Les élections professionnelles ont clôturé l'année 2023 avec le **renouvellement des élus du Comité Social Economique** pour une durée de 4 ans et une vraie volonté de l'employeur de garantir un dialogue au plus près du terrain en maintenant les représentants de proximité.

Sous la responsabilité de la Directrice Ressources Humaines, c'est une équipe de 6 personnes qui intervient sur la gestion administrative, la paie, les relations sociales et la formation professionnelle.

Les impacts des décisions prises dès 2021 et poursuivies en 2023 par le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont visibles puisque le nombre de salariés décroît progressivement comme l'illustre le graphique qui suit.



Nos effectifs se composent de **27% d'hommes et 73% de femmes**.

Le **personnel éducatif** reste prépondérant dans la répartition de nos effectifs en représentant **64%**.

Par rapport à 2022, nous notons un maintien des moyennes de tranches d'âge avec :

- 25% de moins de 35 ans
- 29% entre 35 et 45 ans
- 28% entre 45 et 55 ans
- 18% de plus de 55 ans

Nous observons une augmentation des salariés ayant **plus de 15 ans d'ancienneté (37%)** alors que le nombre de salariés ayant moins de 5 ans d'ancienneté diminue (27%) et que la tranche 5 à 15 ans d'ancienneté reste stable (36%).

Nos contraintes budgétaires ne nous permettent pas de financer, en plus des postes existants, plus de contrats en alternance. Pour autant, cela nous permettrait de former et fidéliser de jeunes professionnels car le marché de l'emploi reste compliqué.

Grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs de la direction des ressources humaines, nous nous efforçons de répondre au mieux à l'ensemble des salariés.

Géraldine BERGER, DRH

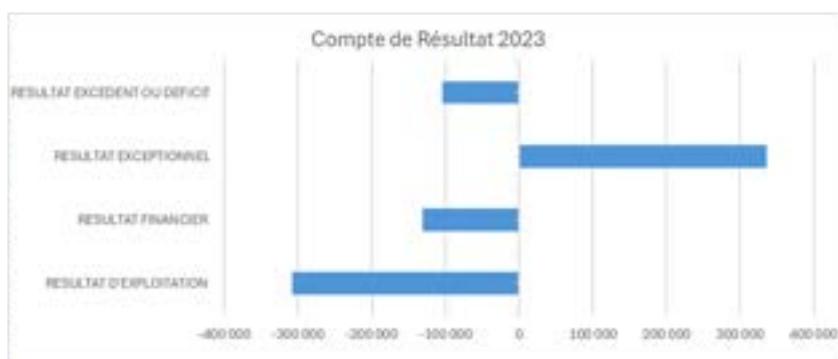
RAPPORT FINANCIER

Faits marquants

- Après un exercice 2022 lourdement impacté par des revalorisations salariales et de l'inflation très importante sur les énergies et les dépenses courantes comme l'alimentation, le taux directeur 2023 de 3.5% du département a permis de compenser en partie ces surcoûts.
- Le prix des énergies a eu encore cette année une incidence de +102k€ notamment l'électricité qui compte à elle seule une augmentation de plus de 62k€.
- Nous avons perçu une dotation exceptionnelle du Conseil départemental à hauteur de 465k€.
- Au 20/12/2023, une avance de trésorerie de 800k€ nous a été accordée par le Conseil départemental, en attendant la vente de l'immeuble de Riocreux prévu en 2024.
- Nous avons arrêté cette année 2 activités, le service de Fonds d'Aide des Jeunes en Difficulté au 31/08/2023 et la maison des Funambules au 31/12/2023.
- Nous avons signé un CPOM 2023-2026 avec Saint Etienne Métropole pour l'activité de la Prévention spécialisée.

Compte de Résultat	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION	28 508 008	27 222 248	5%
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	23 298 309	22 052 19	
Dont Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	159 977	2 19 223	
CHARGES D'EXPLOITATION	28 816 136	28 064 163	3%
Dont Autres achats et charges externes	5 637 461	5 242 036	8%
Dont Salaires et traitements	13 588 974	13 347 774	2%
Dont Dotations aux amortissements et aux dépréciations	922 933	947 772	-3%
Dont Autres Charges	1494 296	1426 593	5%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-IV)	-308 128	-841 915	-63%
PRODUITS FINANCIERS	5 281	5 308	0%
CHARGES FINANCIÈRES	136 536	168 535	26%
Intérêts et charges assimilées	136 536	168 535	26%
2. RESULTAT FINANCIER (II-IV)	-311 253	-169 227	27%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-IV)	-439 381	-945 140	-54%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 468 624	1 477 270	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 133 024	1 173 938	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	335 600	303 332	11%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-103 781	-641 809	-84%

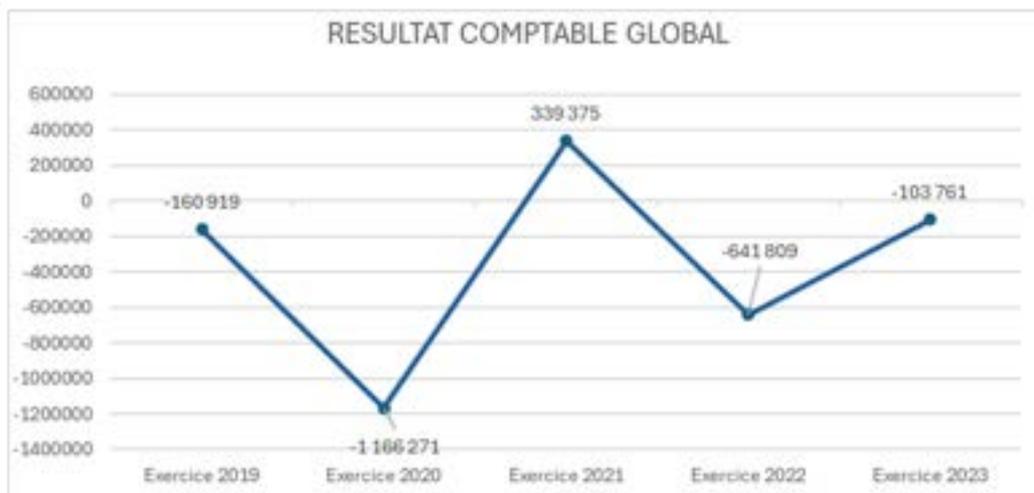
Nous constatons que le résultat 2023 s'améliore grâce au résultat exceptionnel, malgré une inflation maîtrisée et un taux directeur important le résultat courant reste encore déficitaire.



RAPPORT FINANCIER

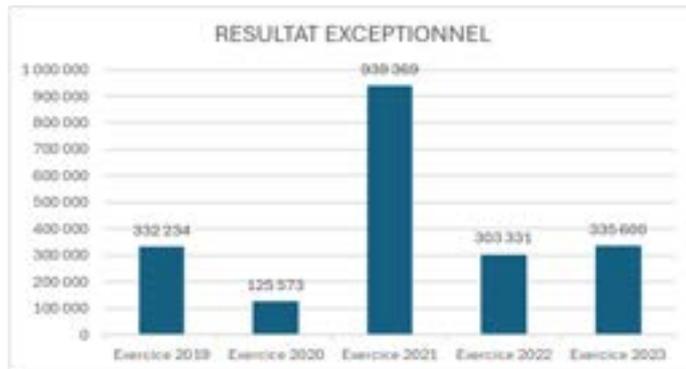
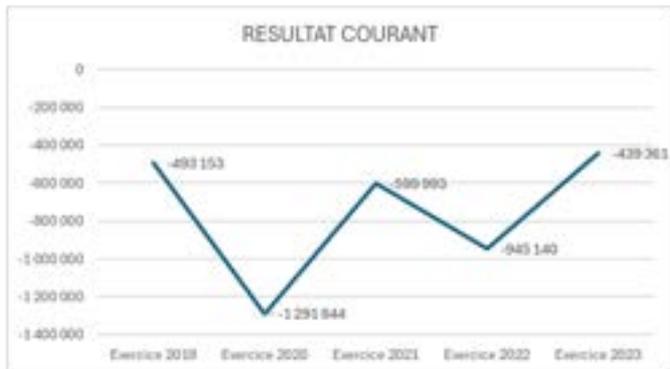
Déficit comptable :		- 104 k€
➤ CPOM (activités CD42) : (y compris une dotation exceptionnelle de 465k€)		+ 148 k€
Bel Air, Machizaud, PEXT, Entracte, Alternative Funambules, ADJ, Machizaud, L'Escale, SEMO, MNA		
➤ PJJ : (reprise de déficit N-2, et sous activité CER)		+ 97 k€
CER Itinérance et SDIE		
➤ SEM Prévention :		- 58 k€
➤ Gestion Libre :		- 109 k€
○ Service Aide aux victimes	- 17k€	
○ Service socio judiciaire	- 30 k€	
○ PLIE	- 41 k€	
○ ASTREE	+ 8 k€	
○ Service Gens du voyage	- 9 k€	
○ FAJD	- 20 k€	
➤ Association + siège :		- 190 k€
➤ Autres :		+ 8 k€

Evolution du résultat Global sur 5 ans



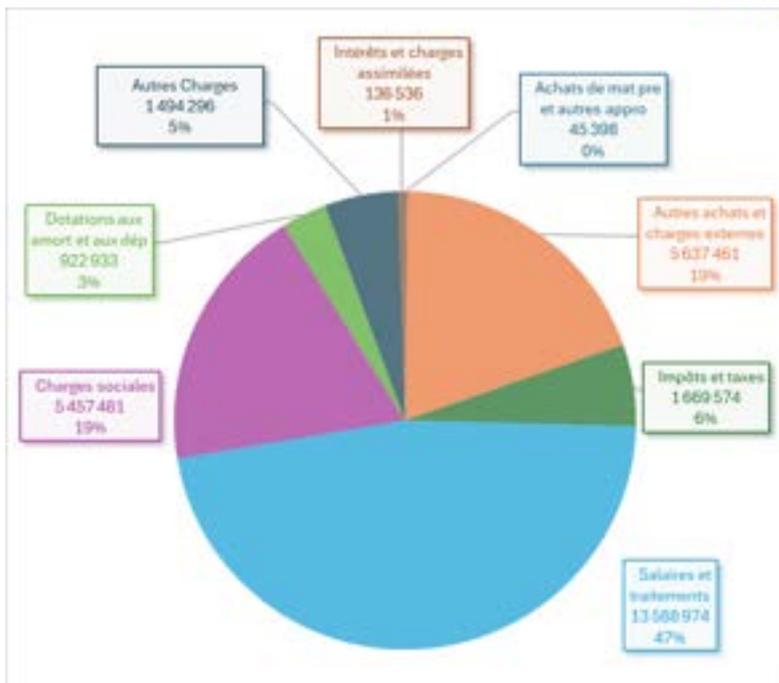
Le résultat comptable évolue d'environ 84% sur l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent soit une amélioration d'environ 538k€ qui s'explique principalement par de l'exceptionnel.

Evolution du résultat courant et exceptionnel sur 5 ans



Le résultat courant correspond au résultat d'exploitation + le résultat financier, est en moyenne sur les 5 dernières années déficitaires d'environ 750k€.

Répartition des charges d'exploitation et financières 2023



- ✓ 72% des charges (hors exceptionnelle) concernent les salaires et charges sociales.
- ✓ Evolution des charges financières importantes à la suite de la ligne de crédit qui nous a été accordée par la banque.
- ✓ Evolution des autres achats et charges externes, liées principalement aux loyers et charges locatives, l'énergie, et l'intérim.

Détail - Coûts de personnel

Coûts de personnel	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
Intérim	316 836	95 102	221 734	233%
Taxe sur les salaires	1 240 884	1 227 902	12 982	1%
Formation	318 953	315 936	3 017	1%
Salaires	13 191 827	13 151 149	40 678	0%
Indemnités de Licenciement	248 024	85 650	162 375	190%
Indemnité de Retraite	149 123	110 975	38 148	34%
Charges sociales	5 457 481	5 406 830	50 650	1%
	20 923 127	20 393 544	529 583	3%

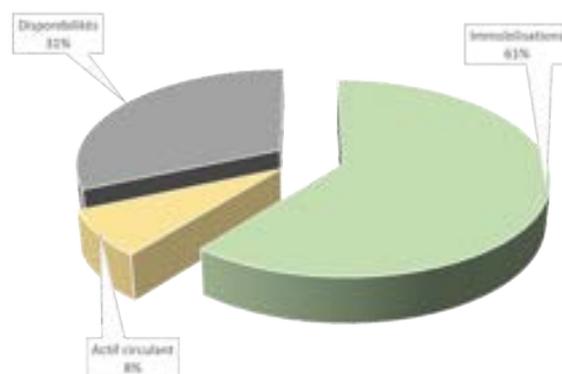
L'ensemble des coûts de personnel représente environ 72,6 % des charges d'exploitation, après des progressions très significativement depuis les décisions gouvernementales en 2022.

- ❖ L'augmentation de 3% des salaires et intérimaires s'explique par le Laforcade et l'augmentation de la valeur du point sur une année pleine.
- ❖ Les indemnités de licenciements ont fortement augmenté en 2023 (162k€).

Comptes de l'exercice 2023 – Actif du bilan

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022	Variation	%
Actifs immobiliers	17 190 821	9 408 483	7 782 338	7 847 117	-64 779	-1%
Immobilisations incorporelles	304 014	253 184	50 830	75 765	-24 935	
Immobilisations corporelles	16 391 640	9 155 299	7 236 341	7 367 385	-131 043	
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	495 167	0	495 167	403 968	91 200	
Actif circulant	5 021 677	0	5 021 677	4 551 326	470 351	10%
Stocks et en cours	22 281	0	22 281	31 402	-9 121	
Avances et acomptes	5 658		5 658	4 701	957	
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	229 841		229 841	140 820	89 022	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	665 928		665 928	1 003 086	-337 158	
Valeurs mobilières de placement	385 572		385 572	386 522	-950	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 655 328		3 655 328	2 934 860	720 468	
Charges constatées d'avance	57 068		57 068	49 935	7 133	
TOTAL GENERAL	22 212 498	9 408 483	12 804 015	12 398 443	405 572	3%

Bilan Actif 2023

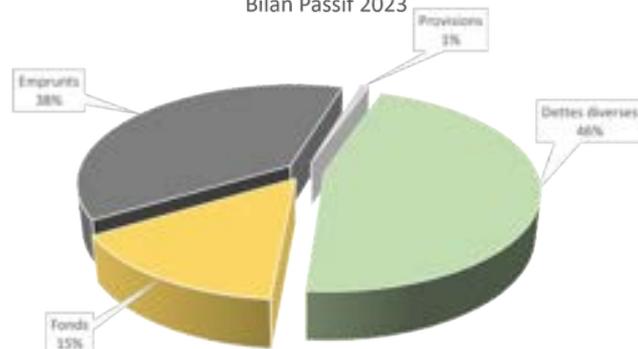


L'enregistrement de la dépréciation de PERI génère une diminution de l'actif immobilisé
L'actif circulant évolue par l'avance de trésorerie accordé par le département de 800k€, qui sera remboursé tous les mois en 2024.

Comptes de l'exercice 2023 – Passif du bilan

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
Fonds associatifs	1 905 596	1 491 716	413 880	28%
Fonds propres	1 747 196	534 389	1 212 807	
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 132 999	2 132 999		
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)				
Réserves	1 575 419	1 575 419		
Report à nouveau	- 1 857 460	- 2 532 219	674 759	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 103 761	- 641 809	538 048	
Autres fonds associatifs	158 399	957 327	- 798 927	
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- 1 578 101	- 261 533	- 1 316 568	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	149 126	103 008	46 117	
Provisions réglementées	1 587 375	1 115 851	471 523	42%
Provisions	102 403	109 418	- 7 015	-6%
Provisions pour risques	102 403	109 418	- 7 015	
Fonds dédiés	2 527	9 619	- 7 092	
Sur subventions de fonctionnement		6 938	6 938	
Sur autres ressources	2 527	2 681	- 154	
Dettes	10 793 489	10 787 690	5 799	0%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 892 731	4 998 288	- 105 557	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	550 935	424 640	126 295	
Dettes fiscales et sociales	4 044 540	4 039 083	5 456	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118 551	223 152	- 104 601	
Autres dettes	1 178 733	1 102 557	76 176	
Produits constatés d'avance	8 000	30	8 030	
TOTAL GENERAL	12 804 015	12 398 442	405 573	3%
Engagements donnés	4 892 731	4 841 053	51 678	1%
1. Dont à plus d'un an	3 665 787	3 739 716	- 73 929	
Dont à moins d'un an	1 226 944	406 188	820 756	
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		695 149	695 149	
3. Dont emprunts participatifs				

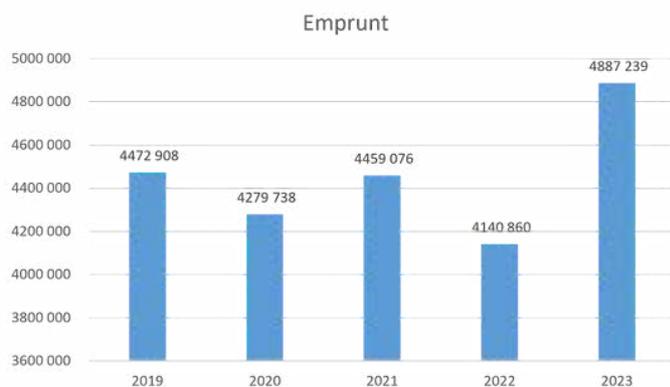
Bilan Passif 2023



Evolution et répartition des fonds propres

Capitaux propres	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2023	Variation 2018/2023	% 2018/2023
FONDS PROPRES	1 144 372	1 211 402	28 367	1 390 077	1 245 075	1 137 377	1 281 749	-112%
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 156 356	2 156 356	2 156 356	2 156 356	2 132 999	2 132 999	-	-1%
Ecart de réévaluation								
Réserves	394 897	394 897	401 897	378 742	371 742	371 742	-	-6%
Subv Invest / Biens renouvelables	10 235	10 235	10 235	10 235	-	-	-	-100%
RAN constitué de charges rejetées	589 197	600 514	620 948	575 787	575 787	680 897	-	16%
Report à nouveau	588 653	588 653	752 903	918 844	2 532 219	1 857 460	-	216%
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	239 267	160 919	1 166 271	339 375	641 809	103 761	-	-57%
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	814 673	586 724	545 717	534 795	1 517 930	306 472	508 201	-62%
Fonds associatifs avec droit de reprise :								
Legs et donations								
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	389 004	616 953	657 960	1 738 471	314 254	897 204	-	131%
Résultat sous contrôle de tiers financeurs								
Excédents affectés à la couverture du BFR	1 203 677	1 203 677	1 203 677	1 203 677	1 203 677	1 203 677	-	0%
Ecart de réévaluation								
SUBVENTIONS D'EQUIP ET PROV. REGLEMENTEES	1 451 109	1 497 303	1 276 559	1 282 237	1 218 860	1 736 500	85 392	5%
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	105 663	131 983	113 569	113 422	103 008	149 126	-	41%
Provisions réglementées	1 545 446	1 365 321	1 162 990	1 168 815	1 115 851	1 587 375	-	3%
TOTAL GENERAL	3 610 154	3 295 429	1 850 643	2 137 520	1 491 716	1 905 596	1 704 558	-42%

Evolution de l'endettement financier (auprès de établissements de crédit)



2019 : nouveaux emprunts Ponchardier et Roanne, véhicules
 2021 : PGE 500k€
 2023 : ligne de crédit 700k€ et Véhicules 406k€

Evolution de la disponibilité au 31/12 de chaque année



Le solde 2023 comprend :

- ✓ Une avance de trésorerie de 800k€ versée le 20/12/2023, par le département en attendant la vente du bâtiment de Riocreux.
- ✓ Une ligne de crédit de 700k€ accordée par la banque.
- ✓ Ces 2 lignes doivent être remboursées dans l'exercice 2024.

Le solde est donc en réalité stable.

Evolution des données du bilan financier

	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT	- 674 333	- 871 845	351 843	1 223 688
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	- 330 688	- 989 578	- 796 945	192 633
EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION	3 226 326	4 102 226	4 361 256	259 030

Le Fonds de roulement d'investissement devient excédentaire en 2023 grâce à :

- l'augmentation de la provision des plus-values nettes d'actifs
- Et aux nouveaux emprunts contractés

Notre taux d'endettement dépasse les normes de 50%, alors que les taux de vétusté à certain endroit sont également dépassés.

Le fonds de roulement d'exploitation reste très déficitaire, il permet de connaître si nos réserves suffisent pour assurer notre exploitation.

Le besoin en fonds de roulement est depuis plusieurs années un excédent, ce décalage entre les flux de trésorerie entre les décaissements et les encaissements, cette ressource de financement est utilisée pour financer nos investissements, puisque notre fonds de roulement est négatif depuis plusieurs années.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat excédentaire du secteur conventionné s'élève à 187 828€. Il sera affecté après validation de l'ERRD (état réalisé des recettes et des dépenses) et des CA (Compte Administratif) par les 3 autorités de tarification (département/PJJ et SEM).

Le résultat déficitaire du secteur propre à hauteur de 291 589€ est affecté en report à nouveau.

- - 291 589€ en report à nouveau (gestion libre, siège & asso)
- + 187 828 € en résultat sous contrôle des tiers financeurs

ASSOCIATION A.D.S.E.A 42

Association Loi 1901
35, rue Ponchardier
42100 Saint-Etienne
R.C.S. Saint-Etienne : 775 602 519

Rapports du Commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2023

Avvens Audit est membre du groupe Avvens
Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON
Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr
Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON
S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

ASSOCIATION A.D.S.E.A 42

Association loi 1901
35, rue Ponchardier
42100 Saint-Etienne
R.C.S. Saint-Etienne : 775 602 519

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

Association A.D.S.E.A 42

Association loi 1901
35, rue Ponchardier
42100 Saint-Etienne

R.C.S. Saint-Etienne : 775 602 519

A l'Assemblée générale de l'association A.D.S.E.A 42,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.S.E.A 42 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous nous attirons votre attention sur les mentions suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- « PROVISIONS REGLEMENTEES » concernant l'affectation par anticipation du résultat de l'exercice.
- « FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE » concernant la constatation d'une dépréciation sur un immeuble.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Etienne, le 31 mai 2024

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes


Alexandre DAGNAUD
Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

1. Préambule

La Sauvegarde42 est une association loi 1901 agissant dans le champ de la protection de l'enfance et de l'accompagnement social des jeunes et des adultes. Pour atteindre ses buts, elle assure la gestion technique, administrative et financière d'établissements et services.

La présente annexe concerne les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total du bilan avant répartition est de 12 804 015 Euros et le compte de résultat de l'exercice, dégageant un résultat déficitaire de 103 761 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont présentées, au travers de la présente annexe, les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

2. Bilan

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	62 784	62 458	326	2 654
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	241 230	190 727	50 503	73 110
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	176 430		176 430	176 430
Constructions	6 607 121	4 005 756	2 601 365	2 839 609
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 187 016	2 981 656	2 205 360	2 394 037
Autres immobilisations corporelles	4 221 218	2 167 886	2 053 331	1 809 021
Immobilisations corporelles en cours	199 855		199 855	145 551
Avances et acomptes				2 737
Biens reçus par leg ou donations destinées à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinées à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	67 646		67 646	67 646
Prêts	321 056		321 056	260 547
Autres immobilisations financières	106 465		106 465	75 774
TOTAL I	17 190 821	9 408 483	7 782 338	7 847 117
Actif circulant				
Stocks et en cours	22 281		22 281	31 402
Avances et acomptes	5 658		5 658	4 701
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	229 841		229 841	140 820
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	665 928		665 928	1 003 086
Valeurs mobilières de placement	385 572		385 572	386 522
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 655 328		3 655 328	2 934 860
Charges constatées d'avance	57 068		57 068	49 935
TOTAL II	5 021 677		5 021 677	4 551 326
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 212 498	9 408 483	12 804 015	12 398 443

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 132 999	2 132 999
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	1 575 419	1 575 419
Report à nouveau	-1 857 460	-2 532 219
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-103 761	-641 809
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-1 578 101	-261 533
Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	149 126	103 008
Provisions réglementées	1 587 375	1 115 851
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	1 905 596	1 491 716
Provisions		
Provisions pour risques	102 403	109 418
Provisions pour charges		
TOTAL II	102 403	109 418
Fonds cédés		
Sur subventions de fonctionnement		6 938
Sur autres ressources	2 527	2 681
TOTAL III	2 527	9 619
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 892 731	4 998 288
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	550 935	424 640
Dettes fiscales et sociales	4 044 540	4 039 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118 551	223 152
Autres dettes	1 178 733	1 102 557
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 000	-30
TOTAL IV	10 793 489	10 787 690
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 804 015	12 398 442
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an	3 665 787	3 739 716
Dont à moins d'un an	1 226 944	406 188
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		695 149
3. Dont emprunts participatifs		

3. Compte de résultat

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	264	
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	38 852	74 962
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	26 716 474	25 297 467
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	23 298 309	22 051 219
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	159 977	219 223
Utilisations des fonds dédiés	6 938	44 150
Autres produits	1 585 502	1 586 446
TOTAL I	28 508 008	27 222 248
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	45 398	44 672
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 637 461	5 242 036
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 669 574	1 645 396
Salaires et traitements	13 588 974	13 347 774
Charges sociales	5 457 481	5 406 830
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	922 933	947 772
Report en fonds dédiés		3 088
Autres Charges	1 494 296	1 426 593
TOTAL II	28 816 116	28 064 162
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-308 108	-841 913
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 564	843
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 476	4 192
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	243	273
TOTAL III	5 283	5 308
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	136 536	108 535
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	136 536	108 535

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-131 253	-103 227
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-439 361	-945 140
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	898 666	116 318
Sur opérations en capital	1 566 199	1 360 952
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 759	
TOTAL V	2 468 624	1 477 270
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	539 800	121 901
Sur opérations en capital	942 057	1 050 500
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	651 167	1 537
TOTAL VI	2 133 024	1 173 938
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	335 600	303 331
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	30 981 916	28 704 827
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	31 085 676	29 346 635
EXCEDENT OU DEFICIT	-103 761	-641 809

4. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE & EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.1 Faits majeurs de l'exercice

Arrêt des activités Funambules au 31-12-2023 et du FAJD au 31-08-2023.

Signature du CPOM avec Saint Etienne Métropole pour l'activité Prévention pour 3 ans de 2023 à 2026.

Au plan économique et financier : Après un exercice 2022 dégradé par le non-financement de l'augmentation de la valeur du point, des efforts de gestion avaient tout de même permis d'amoindrir cette perte. Malgré ces efforts qui ont perduré sur 2023, l'exercice reste déficitaire.

Enregistrement d'une dépréciation par suite d'un prix de vente signé inférieur à la valeur nette comptable de l'immeuble de PERJ.

Obtention d'une subvention d'investissement pour l'achat de matériel informatique et la mise en place de la gestion de l'utilisateur à hauteur de 113 180€.

4.2 Evènements post-clôture

Néant

4.3 Continuité d'exploitation

En dépit de la dégradation de la situation financière de l'association, la situation de la trésorerie à la clôture, ont conduit à maintenir le principe de continuité d'exploitation dans les méthodes d'arrêté des comptes annuels.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1. PRINCIPES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03) et du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exploitation de l'association est inscrite dans la contractualisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour 2022-2026 entre l'association et le conseil départemental de la Loire.

5.2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Néant

5.3. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES

5.3.1. AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Gestion contrôlée	Gestion libre	Autres
ENTRACTE DISPOSITIF 11/25 ALTERNATIVE SERVICE PEXT FOYER BEL AIR FUNAMBULES MACHIZAUD AEMO ACCEUIL DE JOUR MINEURS NON ACCOMPAGNES CER Itinérance S.I.E. DIRECTION GENERALE (Siège) PREVENTION SPECIALISEE	ASTREE INSERTION AIDES VICTIMES, MEDIATION PENALE, TGD ACTIVITE SOCIO-JUDICIAIRE GDV FAJD RSA Direction Générale Association	ACCES 42 PEPINIERES JEUNESSES LES INVISIBLES SERVICE CIVIQUE MAISON DE RIOCREUX

Les résultats 2023 par mode de gestion sont présentés ci-après :

Secteur	Résultat comptable 2022	Résultat comptable 2023
Gestion contrôlée CD42	- 540 055	148 783
Gestion contrôlée PJJ	64 694	97 508
Gestion contrôlée SEM	- 104 968	- 58 463
Gestion libre (activités)	36 441	- 109 151
Autres	54 310	7 886
Siège (g. contrôlée) & Asso (g. libre)	- 152 231	- 190 324
Total Général	- 641 809	- 103 781

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.

Par ailleurs, les frais des services mutualisés à l'échelle de l'association, qui correspondent aux frais dits « de siège », sont répartis sur les activités au taux moyen de 5,45%.

Les comptes de résultat des établissements et services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Pour l'année 2022, le résultat a un caractère provisoire car les autorités de tarification n'ont pas terminé leurs contrôles à la date d'approbation des comptes.

Le résultat de l'association est obtenu par la compensation entre les déficits et les excédents des établissements et services.

Toutefois, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement et service, ces compensations ne peuvent réglementairement exister à l'exception des établissements et services en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) : Alternative, Escala, Entracte, Bel-Air, Funambules, Machizaud, AEMO, PEXT, Accueil de jour, MNA.

5.3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Logiciel	4 ans	- Plomberie chauffage	25 ans
- Evaluation externe	5 ans	- Electricité VMC	25 ans
- Bâtiment d'habitation	50 ans	- Sol mince	15 ans
- Menuiserie extérieure	25 ans	- Matériel de transport	5 ans
- Menuiserie intérieure	15 ans	- Matériel de bureau	5 à 10 ans
- Isolation extérieure	15 ans	- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Etanchéité	15 ans	- Mobilier	10 ans
- Plâtrerie peinture	10 ans		

A compter du 31/12/2004, un amortissement dérogatoire sur les travaux de réhabilitation de la MECS de Machizaud a été constitué afin de compenser l'écart constaté lors de la mise en place de la méthode d'amortissement par composants.

5.3.3. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

5.3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

5.3.5. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées en vertu des dispositions réglementaires suivantes :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R314-48 du CASF),
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF),
- Amortissements dérogatoires,
- Renouvellement des immobilisations (article D314-206 du CASF).

Les dotations aux provisions réglementées des établissements sous gestion contrôlée sont constatées :

- après accord des autorités de contrôle pour la couverture du besoin en fonds de roulement et le renouvellement des immobilisations,
- avant accord des autorités de contrôle pour les réserves des plus-values nettes d'actifs et les amortissements dérogatoires.

Le financeur CD 42 a décidé en date du 03/04/2024 d'affecter par anticipation le résultat 2023 réalisés sur les plus-values de cession d'immobilisation pour un montant de 475 742,24 €. Cette affectation a été intégrées aux provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif.

5.3.6. REGLES ET METHODES COMPTABLES

- ***Indemnités de fin de carrière***

Evaluation

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée selon les hypothèses suivantes

HYPOTHESES	2023	2022
Taux de charges sociales retenu	53.19 %	53.08 %
Age de départ à la retraite	64 ans	62 ans
Convention collective	1966	1966
Turn Over	Faible	Faible
Progression des salaires	0.65 %	0.65 %
Taux d'actualisation	3.20%	3.84 %
Table de mortalité	INED 2017-2019	INED 2017-2019

Le montant de la dette actuarielle calculée s'élève à 2 447 027 €.

Comptabilisation

L'ensemble de la dette actuarielle est non-comptabilisée au passif.

- ***Provisions pour risques***

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Au 31 décembre 2023, une provision pour risque d'un montant de 102 403 € a été constatée pour l'existence de contentieux prud'homaux à hauteur de 53 380 €, et pour risque de non-recouvrement des indemnités journalières à hauteur de 49 023 €.

- ***Stock et méthode d'évaluation***

Les stocks sont comptabilisés pour l'alimentation, les pneus, et le flouil.
La méthode d'évaluation est la quantité par le coût d'acquisition.

- ***Méthode d'amortissement de la subvention d'investissement***

Nous avons perçu en 2024 une subvention d'investissement pour l'achat de matériel informatique, cette subvention s'amortie chaque année à hauteur des amortissements des immobilisations constatés.

5.3.7. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Les garanties au 31-12-2023 :

- Prêt PGE Caisse Epargne : Caution de République Française Présidence pour 265 305.78 €
- Prêt 5650913 Caisse Epargne : Caution du Département de la Loire pour 314 366.24 €
- Prêt 5661771 Caisse Epargne : Caution du Département de la Loire pour 260 333.14 €
- Prêt C408760 Caisse Epargne : Caution du Département de la Loire pour 1 079 343.24 €
- Prêt 451481G Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 116 092.16 €
- Prêt 9817341 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 36 420.89 €
- Prêt 9817334 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 132 474.54 €
- Prêt 9817346 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 23 293.29 €
- Prêt 5650687 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 87 772.57 €
- Prêt 5650736 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 86544.48 €
- Prêt 205234014008 Société Générale : Hypothèque sur bureaux

5.3.8. DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes. Le total de la dette provisionnée pour congés payés s'élève à 1 871 780 €.

5.3.9. DETTES PROVISIONNEES POUR PRIME DE PRECARITE DES CDD

La dette provisionnée pour la prime de précarité du personnel en CDD au 31/12/2023 et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes. Le total de la dette provisionnée pour la prime de précarité du personnel en CDD s'élève à 34 363 €.

5.3.10. COMPTE EPARGNE TEMPS

Un compte épargne temps est mis en place depuis le 01/01/2002.

La variation de la charge à payer pour l'année 2023 est de - 42 389 € et le montant des droits acquis s'élève à 875 840 €. Les montants s'entendent charges sociales et fiscales comprises.

Au 31/12/2023, il concerne 90 salariés pour 3084 jours épargnés.

Ce compte épargne temps fait l'objet d'un placement sur un fonds commun géré par FEDERIS et valorisé à hauteur de 386 523 € au 31/12/2023 (avant placement des jours épargnés au titre des années 2016 à 2022).

5.3.11. FONDS DEDIES

La part des subventions non utilisée de l'exercice est constatée en fonds dédiés au 31/12 de chaque année, soit 2 527€ au 31/12/2023.

Libellé Subvention	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager
AAV- Mobile	48 000	41 062	41 062		-
Andrézieux	4 000	2 681	2 204	2 050	2 527
Total	52 000	43 743	43 266	2 050	2 527

5.3.12. CHANGEMENTS DE METHODE

Néant.

5.3.13. Enregistrement des résultats des activités / Contrôle par les financeurs

Le résultat de l'exercice et les charges et produits présentés dans le compte de résultat des activités soumises à l'approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents (Conseil Départemental et Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Ainsi, le résultat comptable de l'association (excédent ou insuffisance) est comptabilisé en distinguant le report à nouveau (résultat définitivement acquis à l'association) et le résultat sous contrôle de tiers financeurs dans l'attente d'obtenir leur accord sur la jouissance du résultat dans un délai de 1 à 3 ans dans le compte 115.

5.3.14. ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagement retraite - Voir point 5.3.6.

5.3.15. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont constitués principalement par le renouvellement, à un rythme annuel, d'une partie importante du parc automobile. Également d'une dotation exceptionnelle du département.

5.3.16. Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont constitués uniquement de membres du conseil d'administration selon l'importance du rôle de chacun dans la gestion et la représentation de l'association.
Leurs fonctions sont exercées à titre bénévole et ils ne reçoivent aucune rémunération ni avantage en nature.

5.4 REGIME FISCAL

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

5.5 BENEVOLAT

Aucune valorisation du bénévolat n'a été faite car les participations des bénévoles se limitent aux instances statutaires (conseil administration, assemblée générale)

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (VALEURS BRUTES & AMORTISSEMENTS)

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Immobilisations au 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	297 564	10 758	4 308	304 014
Frais d'établissement	67 092		4 308	62 784
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	230 472	10 758		241 230
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	16 011 581	1 932 478	1 552 419	16 391 640
Terrains	176 430			176 430
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions	6 700 742	14 322	107 943	6 607 121
Installations, matériel et outillage techniques	5 095 054	92 709	747	5 187 016
Autres immobilisations corporelles	3 891 066	1 708 932	1 378 781	4 221 218
Immobilisations corporelles en cours	148 288	116 515	64 948	199 855
Immobilisations financières	403 968	93 452	2 253	495 167
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	67 646			67 646
Prêts	260 547	60 509		321 056
Autres immobilisations financières	75 774	32 943	2 253	106 465
TOTAL IMMOBILISATION	16 713 112	2 036 688	1 558 979	17 190 821

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
Amortissements et dépréciations des Immobilisations Incorporelles	221 799	34 834	3 449	253 184
Frais d'établissement	64 438	1 469	3 449	62 458
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	157 362	33 365		190 727
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des Immobilisations corporelles	8 644 196	880 744	544 042	8 980 898
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	3 861 134	93 510	77 127	3 877 517
Installations, matériel et outillage techniques	2 701 017	235 225	747	2 935 495
Autres immobilisations corporelles	2 082 045	552 009	466 168	2 167 886
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	8 865 996	915 578	547 491	9 234 083

7. TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

Capitaux propres	Montant net 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Montant net 31/12/2023
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 132 999			2 132 999
Ecart de réévaluation				
Réserves	371 742	185 532	185 532	371 742
Subv Invest / Biens renouvelables				
RAN constitué de charges rejetées	-575 787		105 110	-680 897
Report à nouveau	-2 532 219	1 297 928	623 169	-1 857 460
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-641 809	-103 761	-641 809	-103 761
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	314 254	617 094	1 828 552	-897 204
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Excédents affectés à la couverture du BFR	1 203 677			1 203 677
Ecart de réévaluation				
Total autres fonds associatifs	1 517 930	617 094	1 828 552	306 472
SUBVENTIONS D'EQUIP ET PROV. REGLEMENTEES				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	103 008	110 527	64 410	149 126
Provisions réglementées	1 115 851	475 742	4 219	1 587 375
TOTAL GENERAL	1 491 716	2 583 062	2 169 182	1 905 596

8. TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE DE L'ENTITE

Tableau de détermination du résultat	CPOM CD	PJJ	CPOM SEM	Gestion libre	Total
RESULTAT COMPTABLE	148 783	97 508	- 58 463	- 291 589	- 103 761
Reprise du résultat antérieur		- 77 660			- 77 660
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	148 783	19 848	- 58 463	- 291 589	- 181 421
Dont résultat effectif sous gestion propre				- 291 589	- 291 589
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	148 783	19 848	- 58 463		110 168

9. TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Libellé	A-nouveaux	Augmentation	Disinjection	Solde	1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunt CEP Roanne 224 446€ anc 50	185 674		30 329	175 545	10 910	43 113	122 122
Emprunt SG 760 500€ Périn	160 781	5 758	51 271	115 269	53 326	61 943	-
EMPRUNT 800 000€ SIEGE PONCHARDIER	664 783		36 051	628 732	36 604	153 442	458 586
Emprunt CE (ancien Crédit Mutuel)	206 549		33 460	173 089	33 840	139 249	-
EMPRUNT BEL-AIR	1 279 049		64 660	1 214 389	67 140	295 322	851 921
EMPRUNT MACHICAUD 306 000€	249 678		10 819	238 859	11 029	46 302	181 528
Emprunt CEP Roanne 950 000€	549 786		29 119	520 666	29 689	123 939	367 088
Emprunt Peugeot	19 054	100 000	64 494	54 560	54 560	-	-
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 333500	276 827		11 878	264 949	12 065	50 198	202 686
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 100000	77 526		4 684	72 842	4 749	19 646	48 427
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 75000	51 463		4 877	46 587	4 935	20 333	21 319
Emprunt PGE	419 696		124 912	294 784	125 764	169 020	-
EMPRUNT CEP BERLINGO CITROEN		406 000	19 026	386 974	77 400	309 574	-
Ligne de crédit		700 000		700 000	700 000	-	-
Sous-total emprunts	4 140 860	1 211 758	465 379	4 887 239	1 221 452	1 432 100	2 233 687
Intérêts courus sur emprunts	5 044	5 492	5 044	5 492	5 492		
Compte courants créditeurs	695 149		695 149	-			
Total des dettes financières	4 841 053	1 217 250	1 165 572	4 892 731	1 226 944		

10. ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Libellé	Montant brut 2023	Dont < à 1 an	+ 1 an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations (25-26)			
Prêts (274)	321 056	3 142	317 914
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc.)	174 111		174 111
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	229 841	229 841	
Autres créances clients (4096, 4097, etc.)	360 921	360 921	
Personnel et comptes rattachés (421,)	760	760	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	143 517	143 517	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	160 729	160 729	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	57 068	57 068	
TOTAL CREANCES	1 448 005	955 979	492 025
DETTES (b)			
Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ...)	4 892 731	1 221 452	3 671 279
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401, 403, 408)	550 935	550 935	
Personnel et comptes rattachés (421,)	1 890 771	1 890 771	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 655 001	1 655 001	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	498 768	498 768	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269, 279, 404, 405)	118 551	118 551	
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	1 178 733	1 178 733	
Produits constatés d'avance (487)	8 000	8 000	
TOTAL DETTES	10 793 489	7 122 211	3 671 279

11. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Montants au 31/12/2023
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques	109 418	8 380	15 394	102 403
<i>dont provisions pour litige (c/1511)</i>	109 418	8 380	15 394	102 403
<i>dont prov. pour garanties données aux usagers (c/1512)</i>				
<i>dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)</i>				
<i>dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)</i>				
<i>dont provisions pour perte de change (c/1515)</i>				
<i>dont autres provisions pour risques (c/1518)</i>				
<i>dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)</i>				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)				
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
<i>dont provisions pour grosses réparations (c/1572)</i>				
158 - Autres provisions pour charges				
<i>dont provisions pour rémun. pers. handicapés (c/1581)</i>				
<i>dont autres provisions pour charges (c/1588)</i>				
TOTAL GENERAL	109 418	8 380	15 394	102 403

12. TABLEAUX PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Produit constaté d'avance	2023	2022	Variation
Evaluation "Prévention" prévu en 2024	8 000		8 000
	8 000	-	8 000

Charge constatée d'avance	2 023	2022	Variation
Contrats de maintenance et service	10 017	16 624	- 6 607
Loyers	36 214	23 208	13 006
Divers	10 837	10 104	733
	57 068	49 936	7 132

13. TABLEAU DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

Charge à payer	2023	2022	Variation
- Congés Payés	1 871 780	1 843 174	28 606
- Indemnité Précarité CDD	34 363	37 087	- 2 724
- CET	875 840	918 230	- 42 390
- Intérêts courus sur emprunts	5 492	5 044	448
- Factures non parvenues	158 593	154 176	4 417
- Etat - Charges à payer	298 697	296 571	2 127
	3 244 765	3 254 281	- 9 516

Produits à recevoir	2023	2022	Variation
- Produits à recevoir	275 594	384 389	- 108 795
- Subvention à recevoir	56 385	347 659	- 291 274
- Etat-Subvention à recevoir	104 270	-	104 270
	436 249	732 049	- 295 800

14. DETAIL DES DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION

Dotations et produits de tarification	2023	2022	Variation
- Conseil Départemental 42	19 571 541	18 685 005	886 536
- Conseil Départemental 42 Laforcade	1 123 159	815 841	307 318
- CG autres départements	371 848	290 848	81 000
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (SDIE, CER)	1 966 622	1 873 336	93 286
- TGI	265 139	386 240	- 121 101
- Autres	-	-	-
	23 298 309	22 051 270	1 247 039

15. DETAIL DES SUBVENTIONS

Subvention d'exploitation	Montant accordé
Etat	456 303
Région	88 700
Département	308 160
Saint Etienne Metropole	2 125 002
CAF	308 310
Communes	14 950
Autres	116 740
Total général	3 418 165

Subvention d'investissement	Montant accordé
Région	113 180
Total général	113 180

16. TABLEAUX DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles	2023	2022	Variation
- Charges sur opérations de gestion courante	539 800	121 901	417 899
- Charges sur opération en capital	942 057	1 050 500	- 108 443
- Dotations aux amortissements exceptionnelles, dépréciations et aux provisions	651 167	6 878	644 289
	2 133 024	1 179 279	953 745

Produits exceptionnels	2023	2022	Variation
- Produits de cession d'éléments d'actif	1 538 136	1 350 538	187 598
- Produits sur opérations de gestion courante	898 666	116 318	782 348
- Quote part de subv viré au résultat	28 062	10 414	17 648
- Reprise sur Ams dérogatoires	3 759	10 415	- 6 656
	2 468 624	1 487 685	980 939

17. CAF ET TABLEAU DE FINANCEMENT

POSTES	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Variation
RESULTAT COMPTABLE	-103 761	-641 809	-538 048
+ Flux Internes (charges)	2 516 157	2 002 897	-513 260
FRI			
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	942 057	1 050 500	108 443
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	914 554	900 819	-13 734
+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et Dotations aux amortissements		6 878	6 878
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	476 766	-5 341	-482 107
FRE			
+ Dotations aux provisions d'exploitation	8 380	46 953	38 573
+ Dotations aux provisions de couverture du BFR			
+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours			
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	174 400		-174 400
+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)		3 088	3 088
- Flux Internes (produits)	1 592 750	1 432 240	-160 510
FRI			
- Produits des cessions d'éléments d'actif	1 538 136	1 350 538	-187 598
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	28 062	10 414	-17 649
- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et Reprises sur amortissements de	3 759		-3 759
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	460	460	
- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)			
FRE			
- Reprises sur provisions d'exploitation	15 394	26 679	11 285
- Reprises sur provisions de couverture du BFR			
- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours			
- Autres Reprises sur dépréciations et provisions			
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	6 938	44 150	37 211
CAF	819 646		-819 646
IAF		71 152	71 152
<i>Dont montant affectant le FRI</i>	<i>762 959</i>	<i>591 445</i>	<i>-171 513</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>	<i>56 687</i>	<i>-662 597</i>	<i>-719 284</i>

CHAPITRES - INTITULE DES CHAPITRES	Réalisations 2023	Réalisations 2022
RESSOURCES		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	819 646	
Titre 1 : Augmentation des capitaux propres		
10 - Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)		
13 - Subv. d'invest. affectées à des biens non renouvelables (sauf 139)	113 180	
Titre 2 : Augmentation des dettes financières		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 212 964	114 500
Titre 3 : Autres ressources		
17 - Dettes rattachées à des participations		
27 - Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)		23 168
2 - Cessions ou réductions d'éléments d'actif immobilisé	1 556 727	1 482 363
TOTAL DES RESSOURCES	3 702 517	1 620 031
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		754 556
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	3 702 517	2 374 587
EMPLOIS		
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		71 152
10 - Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (réduction)		33 593
Titre 1 : Remboursement des dettes financières		
16 - Emprunts et dettes assimilées	465 379	432 716
17 - Dettes rattachées à des participations		
Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		
20 - Immobilisations incorporelles	10 758	52 157
21 - Immobilisations corporelles	1 815 963	1 708 925
<i>dont terrains</i>		
<i>dont aménagements de terrains</i>		
<i>dont constructions</i>	14 322	11 072
<i>dont installations techniques, matériel et outillage</i>	92 709	149 539
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>	1 708 932	1 544 737
23 - Immobilisations en cours	116 515	3 577
26 - Participations et créances rattachées à des participations		
27 - Autres immobilisations financières (sauf 2768)	93 452	72 467
Titre 3 : Autres emplois		
481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)		
TOTAL DES EMPLOIS	2 502 067	2 374 587
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	1 200 449	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	3 702 517	2 374 587

18. TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIF Moyen en ETP	CDD		CDI	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
ETP Moyen Mensuel	28.17	19.18	259.30	104.73
ETP moyen mensuel par type de contrat	47.35		364.03	
ETP moyen mensuel total	411.38			

ASSOCIATION A.D.S.E.A 42

Association loi 1901
35, rue Ponchardier
42100 Saint-Etienne
R.C.S. Saint-Etienne : 775 602 519

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

Association A.D.S.E.A 42

Association loi 1901
35, rue Ponchardier
42100 Saint-Etienne

R.C.S. Saint-Etienne : 775 602 519

A l'Assemblée générale de l'association A.D.S.E.A 42,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

1- Article L612-5 du code de commerce

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

2- Article L313-25 du code de l'action sociale et des familles

En application de l'article L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F), les conventions passées entre votre association et ses cadres dirigeants salariés, ses directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux sont communiqués dans les conditions de l'article L612-5 sus visé.

Il en est de même des conventions conclues avec les salariés de l'association qui seraient membres de la famille des dits cadres dirigeants salariés, directeurs d'établissements ou des administrateurs.

A ce titre, aucune convention ne nous a été signalée hormis les contrats de travail ayant conduit aux rémunérations précisées en annexe 1 de ce rapport.

Fait à Saint-Etienne, le 31 mai 2024

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes


Alexandre DAGNAUD
Associé



Coordonnées

Sauvegarde42
Direction Générale
35, rue Ponchardier 42000 Saint Etienne
04-77-32-72-45

✉ directiongenerale@sauvegarde42.fr

